LES ANNONCES
LANDAISES

SAMEDI 28 JANVIER 2023 - 1,50 €
N°4047

HABITAT
Un plan pour mieux se loger

ENTREPRISE
Énergie : des aides simplifiées

L'ŒIL DES EXPERTS
Le coaching mode d'emploi

IMMOBILIER

GROUPE COURTÈS
LA DISCRÈTE ASCENSION

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS LANDAIS - annonces-landaises.com

© Bernard Dugros

© JPEG Studios

E-SPORT
THIP AU TOP

« Un nouveau rêve d'adolescent qui se réalise, pour moi qui ai grandi en regardant le championnat de France de Fifa », jubile Théo Fouasson, alias « Thip », l'un des leaders des influenceurs de ce sport électronique professionnel. Le Saubriguais de 21 ans vient de rejoindre, sur la chaîne Twitch Ligue 1 Uber Eats, l'équipe de commentateurs aux manettes des émissions de la septième édition de l'e-championnat de France officiel de Ligue 1, la compétition de référence qui réunit les gamers des 13 clubs professionnels ayant une structure e-sport et des joueurs sous contrat.

COUP DE BUZZ

© D.R.

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE
LES GROUPES DE PAROLE

L'association Colosse aux pieds d'argile, dédiée à la prévention des risques de violences sexuelles, lance ses groupes de parole destinés aux victimes. Lors de ces séances mensuelles en visioconférence, les participants se retrouveront pendant cinq mois pour « partager de façon collective leur vécu, leurs difficultés, renouer un lien social et devenir acteur de leur reconstruction ». Après le premier groupe concernant les hommes victimes qui a débuté le 23 janvier, les suivants seront dédiés aux victimes collatérales (du 23 mars au 23 septembre), aux sportifs de haut niveau (du 23 juin au 23 décembre) et aux adolescents (du 23 octobre 2023 au 23 mars 2024).
www.facebook.com/colosseauxpiedsdargile/

© Pyrenex

ENTREPRISE
PYRENEX S'ENGAGE POUR L'INCLUSION

Pyrenex, la manufacture de prêt-à-porter et d'accessoires pour la maison, spécialiste du duvet à Saint-Sever, fait partie des 160 entreprises françaises participant à Hello Handicap, du 7 au 9 février. Ce salon du recrutement 100 % digital dédié aux personnes en situation de handicap propose trois jours de mobilisation « pour orienter le recrutement vers la voie de l'inclusion et de la diversité au sein des petites et moyennes entreprises ».

SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES
Immobilier
Groupe Courtès : la discrète ascension

10 ACTU LANDES
Fédération française du bâtiment : une année à construire

12 ACTU LANDES
Un plan pour mieux se loger

14 ACTU LANDES
Énergie
TPE/PME : des aides simplifiées

15 ACTU LANDES
Emmanuel Macron : « Avoir une guerre d'avance »

16 ON EN PARLE

20 L'ŒIL DES EXPERTS
Le coaching, mode d'emploi

24 PROFESSIONS
Des réformes pour la justice

26 ANNONCES LÉGALES
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 ENVIE D'AILLEURS
Canfranc : un palace en altitude

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des opérations : Laurent **RAFFALLI** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ**, Sarah **ALBERT**• Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 I 83288 • ISSN 1270-704X• Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco

IMMOBILIER GROU
LA DISCRÈT

PE COURTÈS
E ASCENSION

En cinq ans, Simon et Jean-Claude Courtès ont créé un groupe régional, familial et indépendant spécialisé dans l'administration de biens. Et son développement est loin d'être terminé.

Par Cécile AGUSTI

« J'ai appris à dire mandat, avant de dire papa ! » : Simon Courtès est tombé dans l'immobilier quand il était tout petit. Il a même toujours baigné dedans.

Son père, Jean-Claude, est le fondateur du groupe Courtès. Il l'a créé en 1979, ouvrant successivement des agences à Mont-de-Marsan, Saint-Pierre-du-Mont et Capbreton. En 2008, il emploie 25 personnes quand il cède l'entreprise au groupe Foncia dont il devient conseiller du président.

À l'époque, Simon Courtès a 20 ans et poursuit ses études en école supérieure de commerce. Il démarre ensuite une carrière de directeur administratif et financier. Mais l'appel de l'immobilier est plus fort.

Le groupe gère **16 000 lots de copropriétés** sur 600 immeubles

FORCES VIVES

Jean-Claude et Simon Courtès sont fortement impliqués dans la vie économique landaise. Après avoir été président du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie, expert près de la cour d'appel de Pau et président de la Fnaim des Landes, Jean-Claude Courtès est aujourd'hui vice-président national de l'Union nationale des syndicats de l'immobilier (Unis). Simon Courtès préside, pour sa part, l'antenne Landes-Pays basque. « Là où la Fnaim accompagne les agences immobilières classiques majoritairement tournées vers la transaction, l'Unis s'adresse plus aux administrateurs de biens. Elle est donc beaucoup plus adaptée à nos activités. »

Sur l'administration de biens, « nous avons déjà fait économiser 12 % en assurances à nos clients »

© D.R.

CROISSANCE EXTERNE

En 2017, il décide de reconstruire le groupe familial. « Ça coïncidait avec le départ en retraite de mon père, alors je l'ai embarqué dans l'aventure. » Jean-Claude à la présidence et Simon à la direction générale, entreprennent de développer une structure spécialisée dans l'administration de biens.

En juillet 2017, ils rachètent le cabinet Martine Eridia à Dax. Puis d'année en année, ils étendent le groupe par croissance externe. En

© Shutterstock

Deux nouvelles agences à Dax et Mont-de-Marsan en 2023

SIMON ET
JEAN-CLAUDE
COURTÈS

© Bernard Dugros

juillet 2018, ils reprennent ainsi les cabinets CPE d'Hendaye et Anglet. Un an plus tard, ce sont les agences Alis de Dax, Soustons, Hossegor et Moliets-et-Maâ qui rejoignent le groupe. En 2020, ils acquièrent le portefeuille de copropriété de la société Manoir de France, à Bayonne et Biarritz. L'immobilière thermale Carrère de Dax vient grossir les rangs en 2021.

ALTERNATIVES AUX GRANDS GROUPES

Aujourd'hui, le groupe emploie 57 salariés et gère 16 000 lots de copropriétés répartis sur 600 immeubles. « À raison de 2,8 personnes par lot, on n'est pas loin de gérer une petite ville ! » Développant également des activités de gestion locative et de transaction, le groupe Courtès réalise un chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros (60 % sur l'administration de biens, 20 % sur la transaction, 15 % sur la gestion locative et 5 % sur les activités de maintenance). Mais les objectifs sont plus élevés.
« À terme, nous visons 100 collaborateurs et 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Nous ne souhaitons pas devenir énormes. Nous voulons être une alternative aux grands groupes financiarisés dans lesquels les clients ont du mal à se retrouver. Notre dimensionnement nous permet de rester proches d'eux, tout en leur apportant l'ensemble des services dont ils ont besoin. »

À Dax, les travaux de la future agence de 400 m² sont en cours à côté du marché couvert. Elle regroupera les trois agences de la cité thermale

© Bernard Dugros

© Bernard Dugros

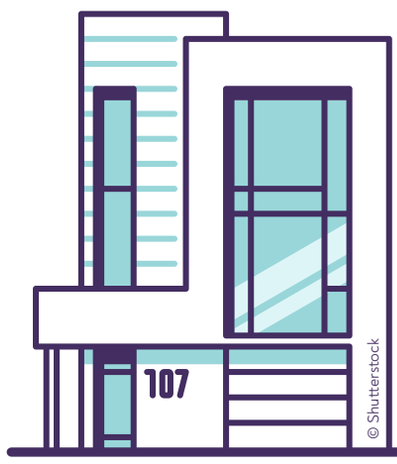

© Shutterstock

IMMOBILIER DE PROXIMITÉ

À l'heure où les grands groupes ferment des agences et proposent des plateaux centralisés, le groupe Courtès prend le contre-pied de la tendance générale. « Avoir une agence à Hossegor et une autre à Soustons n'a pas beaucoup de fondement économique, reconnaît Simon Courtès. Mais l'intérêt réside dans la qualité du service que nous apportons à nos clients. Avoir une expertise locale, comprendre ses clients et avoir une connaissance fine du marché, ça ne s'invente pas. »
La recherche de proximité et de qualité de service passe également par la bienveillance envers les collaborateurs du groupe. Au-delà des locaux confortables et des outils digitaux mis à leur disposition, les salariés ont vu leur charge de travail allégée. « Nous avons diminué le nombre de lots dont chaque gestionnaire doit s'occuper. Nous partons du principe qu'en leur donnant du temps et des moyens, ils réaliseront du bon travail. Et c'est aussi plus gratifiant pour eux que de devoir travailler à la chaîne. »

Les investissements s'accompagnent de **10 recrutements**

Comptabilité, juridique, maintenance… le groupe dispose en interne de toutes les compétences pour accompagner sa clientèle. « Doubler notre taille actuelle nous permettra de faire des économies que nous répercuterons sur nos clients. Grâce à la négociation de tarifs privilégiés avec les fournisseurs d'énergie, les banques et les assurances, par exemple. Si on arrive à permettre à nos clients de réaliser plus d'économies que ce qu'ils nous payent, on devient indispensables et on a gagné. On est en bonne voie là-dessus. Nous leur avons déjà fait économiser 12 % en assurances, ce qui représente un quart de nos honoraires… »

DÉVELOPPEMENT ET RECRUTEMENTS

Le développement est d'ores et déjà en cours. Une nouvelle agence de 200 m² ouvrira à Mont-de-Marsan dans le courant de l'année 2023. Celle-là même que Jean-Claude Courtès avait cédée au groupe Foncia il y a 15 ans.

Parallèlement, une agence de 400 m² ouvrira aussi à Dax. Les travaux sont en cours à côté du marché couvert. Destinée à regrouper les effectifs des trois agences existantes dans la cité thermale, elle permettra d'offrir plus de confort aux équipes.

Ces investissements s'accompagnent de recrutements. Une dizaine de postes sont à pourvoir : deux commerciaux, un comptable et un responsable contentieux pour Mont-de-Marsan, un commercial et un négociateur location pour Dax, et trois commerciaux respectivement pour Soustons, Saint-Jean-de-Luz et Moliets-et-Maâ.

Le groupe Courtès regarde aussi au-delà de son périmètre actuel. « Nous cherchons à nous développer vers Mimizan, Biscarrosse, mais aussi plus à l'intérieur vers Pau. »

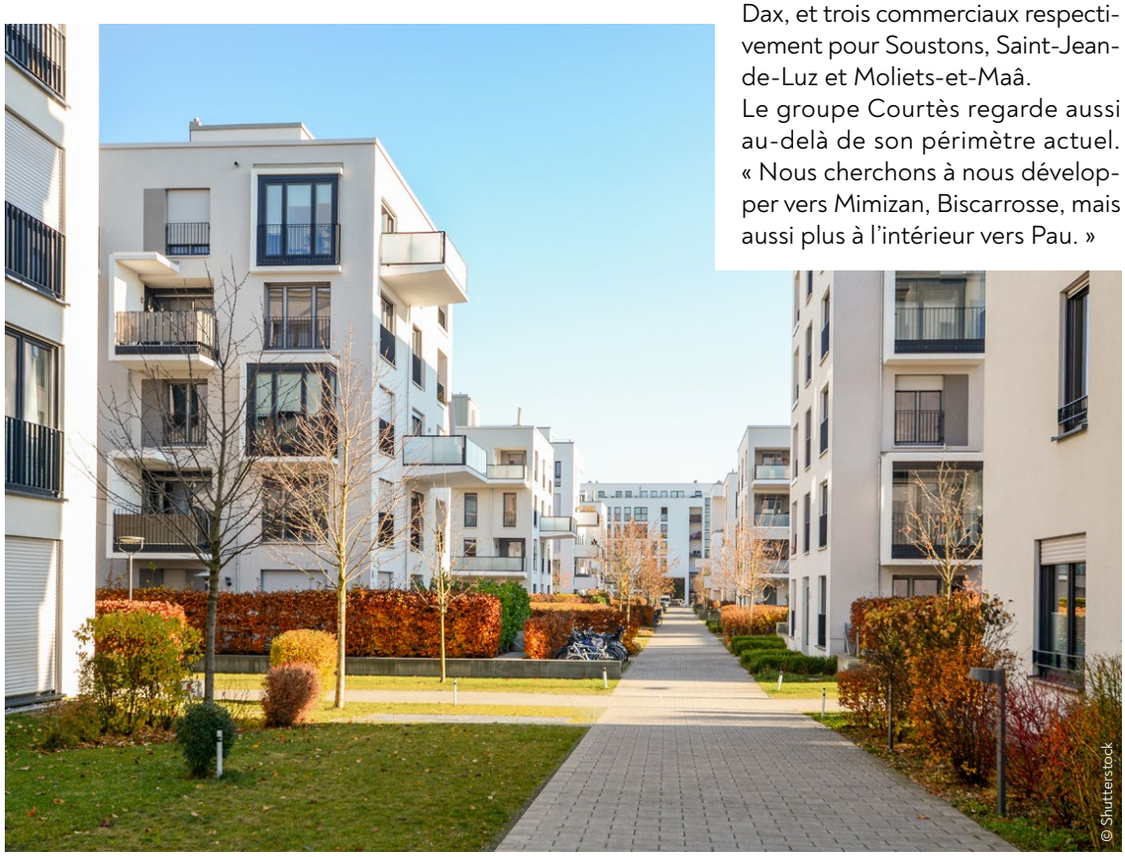

FÉDÉRATION FRAN
UNE ANNÉE À

© H. R.

Malgré une année qui s'annonce difficile, Didier Massy, nouveau président de la Fédération française du bâtiment des Landes, se veut optimiste. La combativité sera la feuille de route de son mandat.

Par Hubert RAFFINI

Mardi 10 janvier, lors de sa première cérémonie des vœux en tant que président de la Fédération française du bâtiment des Landes, Didier Massy s'est voulu positif et déterminé. Selon lui, « l'année 2022 a été cohérente. Les carnets de commandes étaient pleins (+ 3,1 % par rapport à 2021), même si la guerre en Ukraine a impacté notre quotidien et notre économie. Nous avançons dans la bonne

3 VICE-PRÉSIDENTS

Didier Massy, élu à la tête de la Fédération française du bâtiment des Landes, le 6 novembre dernier, est entouré de trois vice-présidents qui l'accompagneront dans son souhait « d'aller à la rencontre de tous les adhérents ».

. Aurélia Dupré, déléguée à l'événementiel

. Jean-Philippe Duchesne, délégué à la formation et la promotion des métiers

. Lionel Barberis, délégué au développement du nombre d'adhérents

ÇAISE DU BÂTIMENT CONSTRUIRE

direction, mais nous devons rester vigilants. Les crises nous affaiblissent et 36 liquidations ou redressements judiciaires d'entreprises de construction ont été comptabilisés ces 12 derniers mois. »

MOINS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans ce contexte compliqué, Didier Massy a regretté « la prise en otage des artisans face à la hausse des prix des matières premières ». Il a exhorté les industriels « à mettre la pédale douce sur les prix », car, a-t-il prévenu, « il nous faut nous adapter à la baisse des demandes de permis de construire, conséquence directe de l'effet conjugué de l'inflation et de la hausse des taux des crédits. » (En 2022, - 4,5 % pour les déclarations d'ouverture de chantier et les permis de construire de logements et - 7,1 % pour les locaux non résidentiels).

DES MÉTIERS VALORISANTS

Au chapitre des bonnes nouvelles, le président landais a souligné une hausse de 10 % du nombre des adhérents (646 en 2022, soit + 71) et fait montre d'une vraie détermination à faire progresser la fédération. « Pas de sinistrose. Nous avons toutes les raisons d'y croire avec notamment l'arrivée des jeunes. Nos métiers sont valorisants et sont des voies d'avenir. » Didier Massy a ainsi annoncé la nécessaire multiplication de stages de découverte en direction des jeunes. Des contacts avec les collèges et lycées ont été pris. Il a également souligné sa volonté de continuer à leur ouvrir les portes des entreprises : « La formation doit rester un sujet central. Les jeunes ont besoin de reprendre espoir, de croire en un futur meilleur. Les métiers du bâtiment ont leur carte à jouer, j'en suis persuadé. »

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR : ENJEU DE 2023

Didier Massy s'est félicité, suite à la mobilisation de la fédération, du report de l'application de la Responsabilité élargie du producteur (REP) au 1er mai. À partir de cette date, tous les produits et matériaux de construction du bâtiment seront soumis à traçabilité et les déchets de chantier devront être recyclés. « Nous devons nous y préparer », a-t-il prévenu.

DIDIER **MASSY**
Président de la Fédération française du bâtiment des Landes

©H.R.

©H.R.

UN PLAN POUR MIEUX SE LOGER

De gauche à droite, Rémi Heurlin (Banque des territoires), Françoise Tahéri (préfète des Landes), Xavier Fortinon (président du conseil départemental) et Antoine Biava (CAF des Landes)

© J. D.

Face au fort décalage entre l'offre et la demande de logements dans des Landes toujours très attractives, le Plan départemental de l'habitat prévoit notamment de développer le foncier public local et les baux réels solidaires (BRS).

Par Julie DUCOURAU

Construire et réhabiliter chaque année un millier de logements sociaux (700 en locatif social et 350 en accession sociale à la propriété) et répondre à la diversité des besoins sur le territoire, voilà l'objectif du Plan départemental de l'habitat 2021-2027, co-élaboré par l'État et le département, et rappelé lors de la conférence départementale de l'habitat qui a réuni, le 13 janvier à Mont-de-Marsan, une quarantaine d'invités (communautés de communes, Adil40, Caisse d'allocations familiales, Union HLM, Banque des territoires,

« Il faut des efforts de mobilisation sur le foncier par les collectivités locales pour accueillir des opérations de logements permanents »

Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (Satel), Établissement public foncier local (EPFL), Landes foncier, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Action logement, etc.).

Après une année 2021 à 100 % de l'objectif, 2022 n'a permis que 800 agréments de l'État environ sur les 1 000 prévus, du fait notamment de « l'inflation, de l'augmentation du coût des matériaux et de la construction, a précisé la préfète des Landes, Françoise Tahéri. Il faut progresser en la matière incontestablement, avec la nécessité d'élargir le panel vers les jeunes et les travailleurs saisonniers. »

Une construction neuve d'XL Habitat à Ondres

LE BRS, UN OUTIL ANTI-SPÉCULATION

Alors que les Landes ont un parc de 14 107 logements sociaux (chiffres 2021) et 9 332 demandes en attente, « le défi devant nous est de loger tout le monde correctement à proximité de son lieu d'activité et de développer des outils en ce sens », a résumé Xavier Fortinon. Dans cet objectif, le président du conseil départemental a souhaité que l'EPFL qui a pour vocation d'aider les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières, puisse évoluer et devenir un véritable opérateur pour « porter des opérations sur des durées plus longues et plus coûteuses ».

Enjoignant l'ensemble des communes à y adhérer pour « une force de frappe plus importante », il a appelé à « des efforts de mobilisation sur le foncier de la part des collectivités locales pour accueillir des opérations de logements permanents », en particulier sur le rare et cher littoral où s'établit 82 % de la population nouvelle accueillie dans les Landes. Des moyens supplémentaires pour soutenir l'EPFL et les bailleurs sociaux seront d'ailleurs prochainement annoncés.

Depuis sa création en 2016 par la loi Alur, les Landes se sont aussi saisies du Bail réel solidaire (BRS) qui permet de désolidariser le foncier du bâti pour l'accession sociale à la propriété. Ce système - les acheteurs ne sont pas propriétaires du sol, mais uniquement du bâti -, permet un prix d'achat beaucoup plus faible (25 à 50 % du prix du marché), sans alimenter la spéculation à long terme. Capbreton était ainsi en 2021 la commune de Nouvelle-Aquitaine ayant ouvert le plus de baux réels solidaires (42), devant Bordeaux et Anglet.

Le département va soutenir ces BRS en garantissant à 75 % les prêts consentis par la Caisse des dépôts aux Organismes de foncier solidaire (OFS).

CONVAINCRE LES PROPRIÉTAIRES DE VENDRE OU RÉNOVER

Pour l'intérieur des terres, la préfète a poussé les collectivités locales à investir dans la construction sur des friches industrielles ou commerciales grâce au fonds vert de l'État (2 milliards d'euros prévus dans le cadre du projet de loi de finances 2023). Elle a aussi insisté sur un « élément majeur » : la rénovation des logements en centres-bourgs. « Le taux de vacances dans le département est le plus faible de Nouvelle-Aquitaine (6 %), mais les disparités territoriales sont très fortes avec des taux allant jusqu'à 30 % sur certains territoires » éloignés des côtes, a rappelé Françoise Tahéri. « Il faut convaincre les propriétaires de céder leurs logements ou d'investir pour rénover » via les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) et les opérations Petites Villes de demain et Action cœur de ville. « Des conseillers sont mis à disposition pour les accompagner sur le plan technique et financier », a-t-elle martelé, voyant aussi dans ces rénovations de villages « des leviers forts pour l'emploi » sur le territoire.

UN RENFORCEMENT DU SOUTIEN AU LOGEMENT SOCIAL

Sur la période 2021-2026, le département avait initialement prévu une enveloppe de 15 millions d'euros, il en consacrera finalement 21 millions pour la construction, la réhabilitation de logements conventionnés, la constitution de réserves foncières et la garantie des emprunts des bailleurs sociaux.

ÉNERGIE
TPE-PME : DES AIDES SIMPLIFIÉES

Pour bénéficier directement d'aides face à la hausse des factures d'électricité, les entreprises doivent remplir une attestation sur l'honneur à renvoyer à leur fournisseur d'énergie. La préfecture des Landes encourage toutes les TPE-PME à utiliser ce dispositif.

Par Julie DUCOURAU

Bouclier tarifaire pour les TPE (moins de 10 salariés), amortisseur électricité pour les TPE et PME (plus de 10 salariés), guichet d'aide au paiement, renégociation possible de contrat en cas d'explosion des factures… Lors d'une conférence de presse mi-janvier à l'issue d'une réunion avec la chambre de métiers et de l'artisanat et les représentants des syndicats de boulangers, pâtissiers, bouchers, etc., la préfète des Landes, Françoise Tahéri, a expliqué que les dispositifs d'aides de l'État, « les plus protecteurs d'Europe », ne permettaient pas d'« annuler la totalité de l'augmentation de l'électricité, mais diminuaient globalement de moitié le surcoût de l'augmentation ».

© Shutterstock

UNE QUESTION SUR LES AIDES ?

Un conseiller spécial de la direction départementale des finances publiques des Landes (DDFIP) est à l'écoute dans les Landes au 05 58 46 61 31 ou au 06 25 63 25 70.

UN SIMULATEUR EN LIGNE

« Les questions énergétiques sont d'une redoutable complexité. Le gouvernement a donc mis en place un dispositif simple pour ne laisser tomber personne », a-t-elle ajouté. Et d'encourager les plus de 14 900 entreprises landaises à télécharger l'attestation sur l'honneur (sur impots.gouv.fr ou les sites d'EDF, Engie, Total Énergies…) et à la renvoyer par mail à leur fournisseur d'énergie qui mettra alors en place les mesures s'appliquant à chaque société en fonction de la puissance de son compteur. Elle a également indiqué que 337 boulangers landais avaient dû récemment recevoir un mail du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, expliquant ces dispositifs.

Un simulateur est, par ailleurs, disponible sur le site des impôts pour estimer le montant potentiel de l'amortisseur sur ses factures d'électricité en 2023, a précisé Pascal Anoulies, directeur départemental des Finances publiques.

EMMANUEL MACRON : « AVOIR UNE GUERRE D'AVANCE »

Sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan pour ses vœux aux armées, le président de la République a annoncé un renforcement du budget militaire. Il a également rencontré des représentants agricoles et des élus landais.

Par Julie DUCOURAU

Une enveloppe de 413 milliards d'euros sur les sept prochaines années, soit un tiers de plus que l'enveloppe de la précédente loi de programmation militaire : c'est l'effort budgétaire annoncé par Emmanuel Macron, le 20 janvier depuis la base aérienne de Mont-de-Marsan. Face à « l'accumulation des menaces » partout dans le monde (conflit en Ukraine, impérialisme débridé, prolifération nucléaire, djihadisme, cyberattaques), « nous devons avoir une guerre d'avance. (...) Après avoir réparé les armées, nous allons les transformer », a assuré le chef de l'État, entouré d'un Rafale et d'un système sol-air Mamba, devant un parterre de militaires.

VACCINATION DES CANARDS À L'AUTOMNE ?

Auparavant dans la matinée, Emmanuel Macron avait rencontré les représentants agricoles landais sur la BA 118. Sur la crise aviaire, après avoir rappelé le plan dédié d'un milliard d'euros, il leur a dit sa volonté de travailler avec d'autres pays européens pour trouver des solutions sur la vaccination, avec l'objectif de commencer à vacciner poulets et palmipèdes en octobre prochain.
De leurs côtés, des élus landais, reçus ensuite, ont, entre autres, insisté sur les moyens aériens de lutte contre les incendies ou la concomitance des travaux sur les futures lignes TGV Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse. « L'écoute était sérieuse, mais il y a un fort sentiment de frustration », vu la brièveté des échanges, a fait valoir, à la sortie, le président du conseil départemental, Xavier Fortinon, au côté des parlementaires socialistes, Monique Lubin, Éric Kerrouche et Boris Vallaud.

© Philippe Salvat - SO - Pool presse

LA BASE AÉRIENNE 118 EN CHIFFRES

2 900 militaires et civils (**3 400** sur toute la base de défense)

Premier employeur des Landes, un quart de l'emploi de l'agglomération montoise (**7 500 emplois** directs, indirects et induits)

Missions de dissuasion et posture permanente de sûreté

60 unités sur **650 hectares** à Mont-de-Marsan et **10 000 hectares** à Captieux (champ de tir)

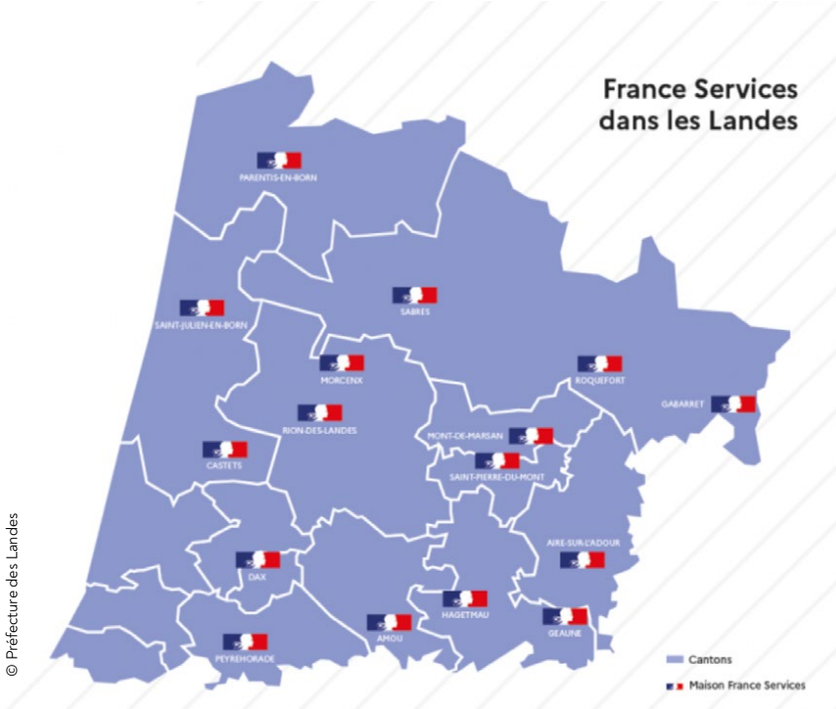

© Préfecture des Landes

FRANCE SERVICES
PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DE FRANCE

Au sein du réseau France Services, les Landes font partie des sept départements français à expérimenter un partenariat avec la Banque de France. L'accompagnement assuré par les conseillers des 15 structures landaises labellisées par l'État doit permettre de mieux faire connaître les quatre grands domaines d'intervention de la Banque de France : le droit d'accès à un compte bancaire, la mise en œuvre des procédures de surendettement, le service infobanque et l'accès aux fichiers d'incidents de paiement.
L'objectif : aider de manière confidentielle les usagers qui peuvent rencontrer des difficultés financières (surendettement, difficulté à gérer un budget, à régler ses dettes) ou des difficultés d'accès à un compte bancaire en trouvant une solution adaptée à leur situation.

ENTREPRISE
ABRIDÉAL INVESTIT DANS LA FORMATION

Le groupe Abridéal, spécialiste depuis 40 ans des abris de piscine hauts, mi-hauts, bas, amovibles, télescopiques ou coulissants, a investi en début d'année 2022 sa nouvelle unité de production de 3 600 m², à Angresse, avec à la clé, un plan de recrutement ambitieux pour atteindre 30 poseurs d'abris. Pour former ses nouvelles recrues et permettre aux personnes en poste d'approfondir leurs compétences, l'entreprise lance le premier parcours de formation (200 heures sur huit semaines) spécialement dédié aux poseurs qui opèrent en binômes sur la France entière à partir de sept dépôts logistiques. Assurée par deux techniciens-experts d'Abridéal, chaque session se compose d'une partie théorique dans les locaux du siège landais et d'une partie pratique sur le terrain, en région. Au programme : présentation de l'entreprise et de l'environnement de travail, le transport des modules, la mise en œuvre du chantier pour chaque produit de la gamme d'abris, le service après-vente, l'administratif, la sécurité et la relation client.

© Abridéal

© Abridéal

© Homair Vacances

© Homair Vacances

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR
HOMAIR RECRUTE

« Vous allez adorer votre prochain job au soleil ! », garantit Quentin Schaepelynck, directeur général du groupe de campings-villages Homair Vacances. Le groupe aixois, présent dans les Landes à Soustons, Messanges, Lit-et-Mixe, Seignosse, Labenne, Parentis-en-Born, Mimizan et Biscarrosse, annonce 1 300 recrutements en CDD, CDI ou emplois saisonniers pour les 140 entités de la marque. Et pour les 50 futurs animateurs de ses campings, il propose une formation qualifiante et diplômante au sein de l'école de formation aux métiers de l'animation touristique Klaxon Rouge, en Bretagne.
www.homair.jobs

MOBILITÉ
RALLYE DES MÉTIERS

Dans le cadre de la 8e édition de la Semaine des services de l'automobile et de la mobilité (SSAM), du 28 janvier au 4 février, pour faire découvrir les métiers et les formations de ce secteur qui recrute, le Centre de formation des Landes de Mont-de-Marsan propose le 1er février, un « Rallye des métiers », avec visite des ateliers mécaniques, initiations et visite de trois concessions automobiles.
Mercredi 1er février
à partir de 9 h
170 chemin Gustave-Eiffel
Mont-de-Marsan
Inscriptions au 07 88 99 73 88

© Shutterstock

AUTOMOBILE
NOUVELLE BAISSE DES IMMATRICULATIONS EN 2022

Avec 9 954 voitures neuves immatriculées en 2022, le département des Landes a enregistré une baisse des immatriculations de 7 % par rapport à 2021 (10 651) et de 25 % par rapport à 2019, selon l'étude publiée sur le site Cartegrise.com. Une tendance qui correspond à celle de la Nouvelle-Aquitaine (- 7,2 % avec 137 528 voitures neuves immatriculées en 2022 et – 27,2 % par rapport à 2019). En effet, comme au niveau national (- 8 % par rapport à 2021 avec 1,58 million d'immatriculations), après deux années difficiles liées à la pandémie de Covid et à la pénurie de semi-conducteurs qui continue de perturber la production, entraînant de gros retards dans les livraisons, le secteur automobile s'est également trouvé confronté à la flambée de l'inflation au cours des 12 derniers mois qui a contribué à l'attentisme des potentiels acheteurs. Si la crise d'approvisionnement des semi-conducteurs devrait se résorber d'ici la fin de l'année, les spécialistes du secteur demeurent prudents dans leurs prévisions pour 2023, « d'autant que les carnets de commandes, s'ils restent à des niveaux élevés au regard des retards de livraison accumulés, connaissent une baisse significative depuis six mois ».

© Shutterstock

EMPLOI
DOMITYS RECRUTE DANS LA RÉGION

Leader des résidences services non médicalisées pour seniors autonomes, Domitys compte 20 établissements en région Nouvelle-Aquitaine. En ce début d'année 2023, le groupe annonce une campagne de recrutements. Du service en salle à la direction de résidence en passant par le conseil commercial, plus de 20 postes, majoritairement en CDI, sont à pourvoir. Parmi eux, deux concernent les Landes. La résidence Les Craies blanches, de Mont-de-Marsan, recherche en effet son directeur adjoint et un conseiller commercial.

www.domitys.fr

© Domitys

MÉTIERS D'ART
APPEL À CANDIDATURES POUR LES JOURNÉES EUROPÉENNES

La 17e édition des Journées européennes des métiers d'art (Jema) se déroulera du 27 mars au 2 avril prochains sous la thématique « Sublimer le quotidien ». Créées en 2002, les Jema proposent chaque printemps au grand public de découvrir les métiers d'art. Elles prennent la forme de portes ouvertes dans les ateliers des professionnels et des établissements de formation participants. En lien étroit avec la chambre de métiers et de l'artisanat, l'Institut national des métiers d'art et la région Nouvelle-Aquitaine s'associent pour œuvrer ensemble à cette valorisation territoriale et lancent un appel à candidatures pour que la programmation de cette édition soit attractive et foisonnante. En 2022, ce sont 672 événements répartis sur 212 lieux qui se sont déroulés en Nouvelle-Aquitaine.

Inscriptions sur www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

© CMA-NA.

PYRÉNÉES
PIAU-ENGALY TIRE SON ÉPINGLE DU JEU

La station de Piau-Engaly (Hautes-Pyrénées) commence bien l'année 2023 avec une hausse de 10 % de sa fréquentation depuis les vacances de Noël. La quantité et la qualité de la neige naturelle sont suffisantes malgré des chutes moins abondantes et les activités hors glisse sont aussi plébiscitées que le ski qui enregistre 46 000 journées depuis le début de la saison. L'exposition de la station protégée des vents et des redoux a permis d'ouvrir pendant les vacances de fin d'année 70 % du domaine. Le taux d'occupation des vacances de février dépasse les 80 %, soit 3 000 lits et avec des activités comme les randonnées raquettes au coucher du soleil et au clair de lune, l'offre diversifiée séduit. Piau-Engaly dont le projet est de devenir une destination quatre saisons, prouve que « vivre autrement la montagne, c'est possible ».

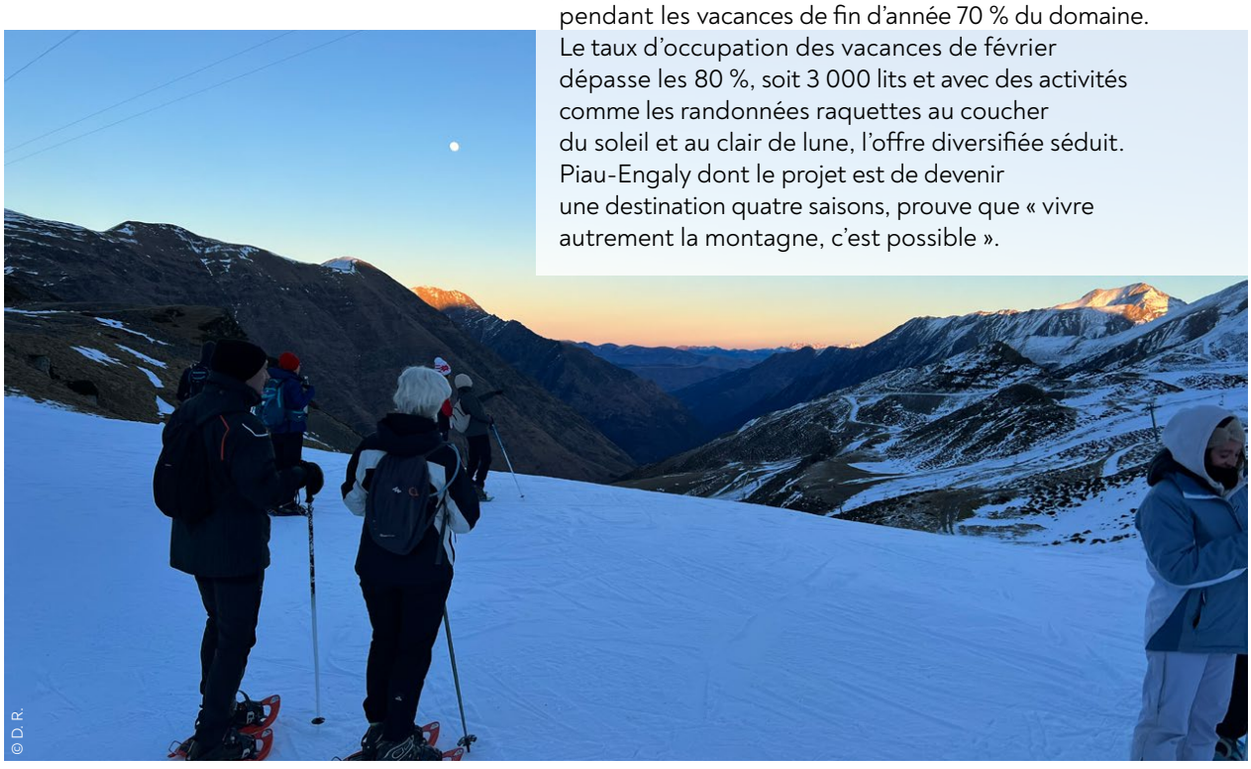
© D. R.

ENTREPRISE
LE COACHING MODE D'EMPLOI

En plein essor dans les entreprises désireuses de valoriser le capital humain, le coaching propose un accompagnement personnalisé visant au développement professionnel des compétences d'un individu, d'une équipe, d'une organisation. Passage en revue de ce qu'il est et de… ce qu'il n'est pas, pour bien choisir ses intervenants.

Par Francis COLNOT
Coach de dirigeants et superviseur ESQA, à Hossegor
(European Supervision Quality Award)

Soyons clairs, depuis une bonne vingtaine d'années, le coaching est devenu la grande tendance du management. Difficile de ne pas entendre ce mot, mis à toutes les sauces, dans des assemblées de chefs d'entreprise, de directeurs de ressources humaines, de consultants en tous genres. Autant dire que ce terme très à la mode bénéficie d'un nombre phénoménal d'interprétations douteuses, voire de contresens, qui relèvent à la fois de fantasmes tous azimuts, de craintes infondées et d'espoirs insensés. Certains se piquent de coaching comme M. Jourdain de la prose, d'autres s'y opposent de facto, par principe, un point c'est tout.

Commençons par expliciter ce que le coaching n'est pas, précisons-en donc le cadre, le champ d'application, la pratique contextualisée, la pertinence en réponse à une demande de plus en plus fréquente, à tous les niveaux hiérarchiques, individuellement ou en équipe. Bref, dissipons le flou ambiant, voire les prises de tête inutiles, d'autant que - nous le savons - ça ne rigole pas en entreprise, mais ça bosse, et si possible, ça performe !

UN COACH, MAIS POUR QUOI ?

D'emblée le coaching n'est ni de la psychothérapie, ni de la formation, ni du conseil, encore moins de l'audit ou de l'outplacement pour se repositionner sur le marché de l'emploi.

Qu'est-ce donc que ce gadget-là ? Un processus d'accompagnement personnalisé visant au développement professionnel des compétences d'un individu, d'une équipe, d'une organisation. Un accompagnement au changement, s'agissant de problématiques managériales, communicationnelles, comportementales des individus, mais dans le respect et l'écoute de leurs propres besoins, de leurs ressources spécifiques dans l'environnement complexe qu'est l'entreprise.

Un coach n'est pas un consultant, il ne donne ni ne prescrit de solutions toutes faites et pas davantage de conseils. Sachant que le monde professionnel a envahi de très nombreux espaces de la vie des individus, beaucoup en ont payé ou en paient un prix personnel élevé. Trop de cadres, de managers vivent pour leur travail au lieu de travailler pour vivre et sacrifient ainsi le peu de temps libre qui pourrait leur rester. Certains perfectionnistes en arrivent même à dénier toute fatigue, tout signal d'alerte que leur envoie pourtant leur corps juste avant l'écroulement. Le coach permet - mieux encore, autorise - de percevoir, d'entrevoir, de sentir par soi-même d'autres choix possibles. D'aucuns parlent ici de maïeutique…

FRANCIS
COLNOT

© Patxi Beltzaiz

POUR QUI ET DANS QUELLES SITUATIONS ?

Les demandes de coaching sont diverses, émanant en général du supérieur hiérarchique en accord total (absolument nécessaire) avec la personne à accompagner : difficile gestion du stress, repli sur soi ou sur son équipe, comportements inadaptés aux conflits réguliers, manque de prise de recul, mauvais résultats et communication managériale dysfonctionnelle.
Il s'agit aussi de difficultés d'adaptation aux changements générés par la croissance (défis technologiques, évolution rapide des organigrammes), motivation à canaliser, perte de créativité, inconfort dans le positionnement, etc. Il est indéniable que le monde est en transformation accélérée, que les évolutions y sont de plus en plus rapides, l'information surabondante voire tyrannique. La stabilité dans l'entreprise comme dans la vie privée s'est précarisée, les environnements deviennent de plus en plus complexes. L'on observe aujourd'hui dans les organisations une réelle perte/quête de sens, induite par la crise sanitaire récente qui a imposé de nouvelles normes de travail, d'organisation managériale, familiale.
L'on voit par ailleurs et parallèlement monter dans nos sociétés - la vie des gens -, un très fort climat d'anxiété, généré par les conflits mondiaux, les questions écologiques, les pénuries énergétiques, les difficultés économiques au quotidien. Or, les gens sont aussi des salariés confrontés à de nouveaux défis, quelle que soit leur position hiérarchique dans la complexité des organisations et de la vie tout court.

LE COACH FORMÉ POUR ACCOMPAGNER UNE PERSONNE DANS SA COMPLEXITÉ

Le coach en entreprise est un professionnel de l'accompagnement, pouvant attester d'une solide formation à sa pratique et aux outils qu'il utilise, possédant non seulement une véritable connaissance du monde des organisations, mais aussi une sérieuse expérience de son métier, pouvant témoigner d'un parcours de recherche personnelle pour éviter certains écueils dans sa pratique, tels que transferts, projections, résistances. Il est souhaitable qu'il soit par ailleurs instruit aux bases de la psychopathologie (savoir détecter chez son client les signes d'une problématique n'entrant pas dans son champ de compétences) et qu'il soit régulièrement supervisé. Accompagner une personne dans sa complexité n'est pas un acte anodin. Il importe que le cadre du dispositif soit clairement posé, déontologiquement d'abord, que le coach en soit le seul garant tout au long du processus, qu'il se positionne lui-même à la bonne distance de son client dans le face à face singulier des séances.
Le coach est un catalyseur, pas un entraîneur. Il aide le client à démêler sa situation problématique et à poser son objectif. Son questionnement stratégique, ses silences, son écoute, ses techniques de confrontation, de recadrage, invitent le client à la réflexion sur ses croyances, sa vision du monde, ses valeurs, ses peurs, ses besoins, ses ressources, ses choix… Le questionnement est la porte ouverte vers le changement.
Le nombre de séances varie habituellement, et en fonction de la demande, de six et 10 sur une durée de quatre à six mois.

Contrairement au coaching, où le client est réputé ne souffrir d'aucune pathologie, mais se trouve confronté à une forme d'empêchement, **la psychothérapie**, quant à elle, a pour finalité de soigner et/ou de réparer une souffrance, un mal-être, une angoisse du patient. Elle répond à la souffrance ou aux questions existentielles du sujet. Elle explore le plus souvent l'histoire familiale, l'inconscient, les émotions, la dimension somatique, voire médicale de la personne.
Il importe urgemment de ne pas confondre les deux cadres d'intervention, ce qui pourrait s'avérer extrêmement dangereux pour la personne accompagnée.
À l'entreprise d'être très vigilante sur le référencement de ses coachs.
Les **métiers du conseil** ont pour leur part vocation d'apporter des solutions, guidant les dirigeants dans leurs prises de décisions. En cela ils sont des experts, notamment dans des domaines techniques. Ils apportent des avis quant à l'amélioration des performances, le recrutement de collaborateurs, la recherche de solutions dans des situations de crise notamment. Ils jouent aujourd'hui un rôle prépondérant dans le domaine de la transition numérique, celui des changements de mode de travail depuis la crise sanitaire, celui du respect de l'environnement, la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la parité, etc.
Pour mémoire, le coach ne donne aucun conseil ni ne propose de solutions, étant entendu que la solution n'appartient qu'à la personne accompagnée dans l'exercice de sa fonction.
L'art ou la technique du questionnement en la matière a pour objet de permettre au client de trouver ses propres réponses. Le coach favorise la réflexion et l'ouverture de son client à d'autres éclairages pour lui permettre de passer ensuite à l'action.

« Le questionnement est la **porte ouverte vers le changement** »

© Patxi Beltzaiz

Et puisqu'un entraîneur sportif porte aussi le nom de coach, ce dernier en entreprise ne serait-il pas aussi formateur ? Encore une fois, veillons au respect des cadres ! Le coach, tel que défini ici, en tant que catalyseur ou miroir, amène son client à explorer pas à pas et sous tous les angles le problème qui l'encombre pour permettre la prise en compte d'une solution adaptée et venue du client lui-même.

Le formateur répond davantage à une demande d'apprentissages nouveaux ou au renforcement d'acquis peu ou mal intégrés. En fait, le stagiaire en formation a identifié un manque et, contrairement au coach, le formateur est en mesure de lui apporter un contenu pour le combler. Il détient le savoir et les réponses, il lui revient de les transmettre sous forme de consignes, de règles formelles et d'exercices à répéter. La formation se situe bel et bien sur le versant de la transmission de savoirs, de savoir-faire, de techniques, d'acquisitions de compétences. De même, une action dite de team building ou de cohésion d'équipe, en bon français, s'apparente à un dispositif de formation d'équipe à la demande du responsable hiérarchique, ayant pour objectif, comme son nom l'indique, de renforcer l'unité du groupe.

QUEL CONTRAT AVEC LE COACH ?

Il est clair qu'en entreprise le premier client du coach est l'organisation elle-même. C'est elle qui prescrit et finance l'accompagnement de ses collaborateurs, c'est avec elle que le professionnel du coaching établit un contrat d'affaires, précisant les objectifs de la mission, les indicateurs de progrès, les règles, le budget. Les séances proprement dites ont lieu au cabinet du coach de préférence. Elles sont précédées et clôturées d'une rencontre tripartite (le prescripteur, le coach et le coaché). La première d'entre elles notifie notamment au prescripteur le caractère confidentiel du contenu des séances. Elle lui indique par ailleurs que toute intervention de sa part auprès du coach durant la mission au sujet du coaché n'est pas souhaitable, sauf cas exceptionnels. Les dirigeants d'entreprise et DRH, pour la plupart, ont aujourd'hui les moyens nécessaires d'aider leurs collaborateurs à progresser dans les meilleures conditions possibles de bien-être au travail. L'accompagnement et le développement professionnel de ces derniers doivent aller de pair avec les bouleversements du monde et être adaptés à chacun d'entre eux. Plus que jamais peut-être, soyons à l'écoute et gardons-nous de toute confusion.

DES RÉFORMES POUR LA JUSTICE

Dans le prolongement des États généraux de la Justice, le garde des Sceaux a annoncé plusieurs réformes en matière civile, pénale et commerciale. Nombre d'entre elles s'inspirent des propositions du rapport du comité Sauvé, remis au gouvernement l'été dernier.

Par Miren LARTIGUE

« Diviser par deux les délais dans les juridictions civiles d'ici la fin du quinquennat. » C'est l'objectif visé par les réformes récemment annoncées par le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, en matière civile. Pour ce faire, la Chancellerie entend « lancer une véritable politique de l'amiable » qui s'appuie sur deux nouvelles procédures dans lesquelles « le juge aura un rôle central », a expliqué le ministre, lors de la présentation de son plan d'actions, le 5 janvier dernier.

DEUX NOUVEAUX MODES DE RÈGLEMENT AMIABLE

Ces deux nouveaux modes de règlement amiable sont la césure et la procédure de règlement amiable. La césure est une procédure utilisée aux Pays-Bas et en Allemagne. Le principe consiste, avec l'accord des parties, à faire trancher la question de droit par le juge, puis de laisser les parties trouver un accord ensuite. La procédure de règlement amiable s'inspire, quant à elle, de la pratique québécoise. C'est une audience au cours de laquelle le juge aide les parties, avec leurs avocats, à trouver un accord, rédigé par les avocats puis homologué par le juge dans le mois qui suit. « Des magistrats honoraires et des magistrats à titre temporaire seront recrutés pour assurer en partie le traitement de ces phases amiables », a annoncé le garde des Sceaux.
Cette réforme devrait s'accompagner d'une recodification de tous les modes alternatifs de règlement des différends, dans le Code de procédure civile – « dans un seul chapitre » pour « les rendre plus lisibles » – et d'une meilleure rétribution des avocats au titre de l'aide juridictionnelle « pour les inciter à utiliser la voie de l'amiable ». En parallèle, la Chancellerie va demander aux assureurs de « privilégier ces procédures de l'amiable », dans le cadre de leurs contrats de protection juridique.

REQUÊTE SIMPLIFIÉE EN PREMIÈRE INSTANCE, RÉVISION DES DÉLAIS EN APPEL

Le plan d'action prévoit aussi des mesures visant à « simplifier » la procédure civile : la généralisation de la requête signifiée en première instance (qui deviendrait le seul mode de saisine du juge, comme en matière administrative) et la révision des décrets Magendie en appel, en desserrant « les délais de procédures prévus par ces décrets, dont la rigidité pénalise les avocats et les justiciables ». Par ailleurs, la Chancellerie a commencé à travailler avec le Conseil national des barreaux (CNB) à une meilleure structuration des écritures des avocats, en imposant une synthèse des moyens de droit à la fin de leurs conclusions. Enfin, le garde des Sceaux souhaite renforcer le recours aux mesures non judiciaires de protection juridique des majeurs vulnérables (personnes âgées ou en situation de handicap), telles que la mesure d'accompagnement social personnalisé, le mandat de protection future ou l'habilitation familiale.

JUSTICE SOCIALE ET DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES : DES RÉFORMES EN DEUX TEMPS

Du côté de la justice sociale et des conseils de prud'hommes, le premier grand défi vise, là encore, à réduire les délais. « Avant de lancer une réforme profonde visant à simplifier les procédures, il faut faire le bilan des procédures modifiées ces dernières années », a déclaré le ministre. Dans l'immédiat, les premières mesures vont consister à renforcer « les moyens d'aide à la décision, les formations, l'indemnisation des conseillers prud'hommes » et à assouplir « les conditions de candidature » pour faciliter l'accès à cette fonction. Et

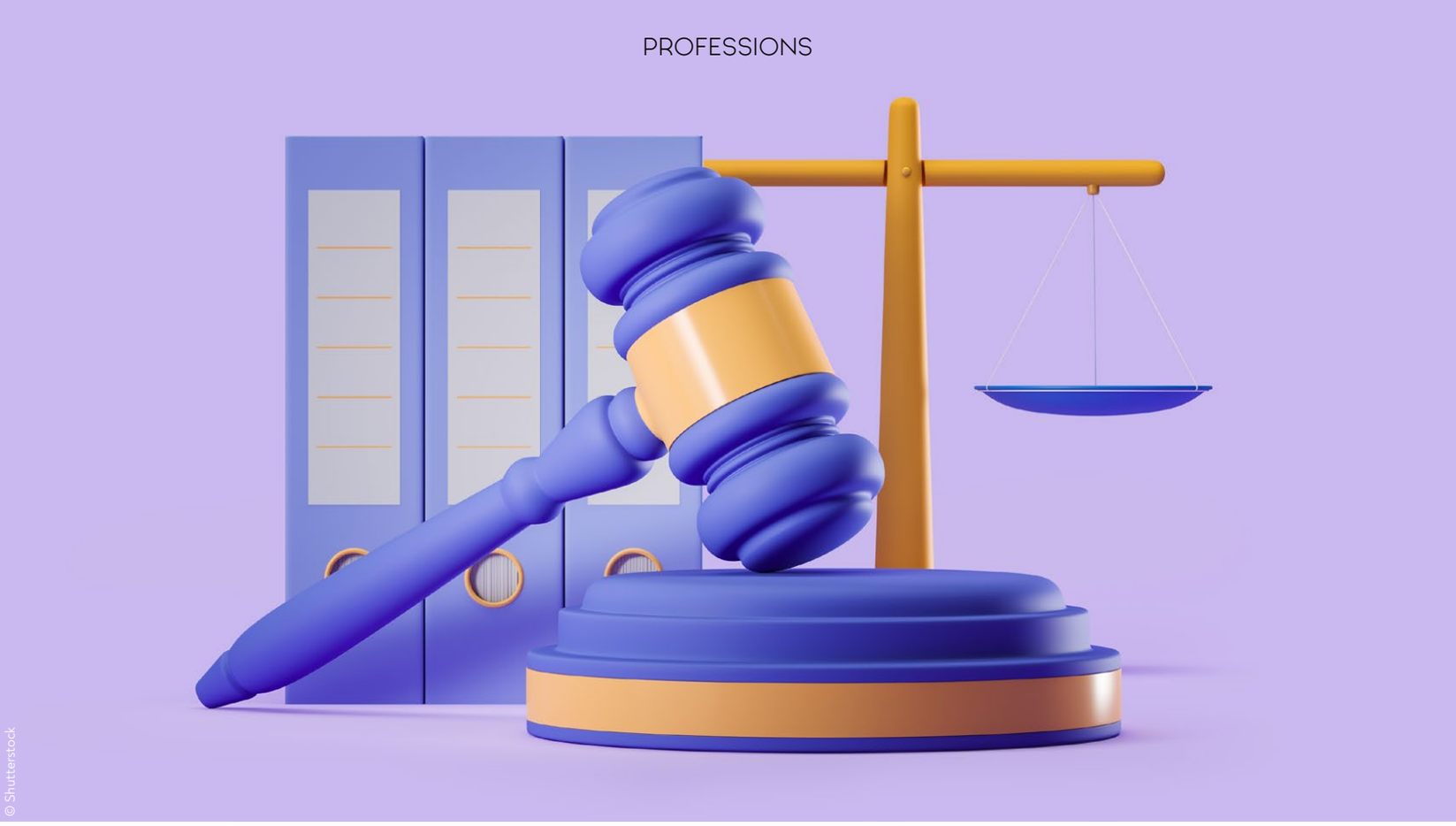

© Shutterstock

La Chancellerie entend « lancer une véritable politique de l'amiable »

dans un deuxième temps, il va falloir « renforcer les responsabilités et les prérogatives des présidents des tribunaux et des greffiers ». Une réforme qui doit se faire en concertation « étroite » avec le Conseil supérieur de la prud'homie.

DES « TRIBUNAUX DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES », À TITRE EXPÉRIMENTAL

En matière de justice économique, certains tribunaux de commerce vont être transformés, à titre expérimental, en « tribunaux des activités économiques ». Ces derniers seront compétents pour toutes les procédures amiables et collectives, quels que soient le statut et le domaine d'activité des acteurs économiques (commerçants, artisans, agriculteurs, certaines professions libérales, SCI, associations). La Chancellerie souhaite également favoriser les détachements de magistrats judiciaires dans les tribunaux de commerce, et instaurer une contribution financière des entreprises « proportionnelle à l'enjeu du litige et en fonction de la capacité contributive de ces sociétés : cela ne concernera que les très gros litiges », a précisé le ministre. Enfin, le projet de codification du droit international privé devrait également être lancé.

REFONTE DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

En matière pénale, « l'objectif est d'atteindre des délais d'audiencement de six à 12 mois en matière correctionnelle », a-t-il poursuivi. La Chancellerie a décidé de lancer le vaste projet de réécriture du Code de procédure pénale : une recodification « à droit constant », a-t-il précisé, pour simplifier et moderniser la procédure. Un groupe de travail, formé de juristes spécialisés, a déjà été constitué pour mener à bien ce travail de longue haleine, et un article habilitant le gouvernement à procéder à cette réécriture par voie d'ordonnance va être intégré dans la loi d'orientation et de programmation pour la justice.

D'ici là, d'autres actions vont être lancées, dont une réforme du statut du témoin assisté, de la procédure dite de comparution à délai différé, du régime des perquisitions (pour autoriser les perquisitions de nuit), de la procédure de comparution immédiate (pour notamment harmoniser les délais de renvoi), de modification du contrôle judiciaire par le juge des libertés et de la détention. Il est également prévu de pouvoir recourir à des amendes forfaitaires par procès-verbal électronique pour toutes les contraventions, excepté celles qui ont causé un préjudice à des victimes, d'élargir le champ des infractions recevables à la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (notamment, aux victimes de violences graves et de squats dans leur domicile) et de renforcer la protection des enfants victimes.

E-mail : contact@annonces-landaises.com
Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com
Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.
Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;
Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (https://actulegales.fr/).

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12. rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

VENTES AUX ENCHÈRES

Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO Société Civile Professionnelle, Maître Elisabeth de BRISIS Avocats aux Barreaux de Dax, Mont-de-Marsan et Pau
Tél. 05 58 90 10 62 - 05 58 46 35 95 - 05 59 27 35 00

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Dax
Siégeant dans la salle habituelle de ses audiences au Palais de Justice de ladite ville, rue des Fusillés

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER EN DEUX LOTS DE VENTE

COMMUNE DE LOUER (40380)

situé 171 Chemin de Lubat

LOT DE VENTE N° 1 : UN APPARTEMENT DE TYPE T3 ET DEUX EMPLACEMENTS DE PARKING

LOT DE VENTE N° 2 : UN APPARTEMENT DE TYPE T3 ET DEUX EMPLACEMENTS DE PARKING

MISE À PRIX :

LOT N° 1 : 40 000 €

LOT N° 2 : 40 000 €

au plus offrant et dernier enchérisseur

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 9 MARS 2023 À 10 H 30

Visite assurée le mardi 21 février 2023 de 14 h à 15 h Par la SCP COUCHOT-MOUYEN, commissaires de justice à Dax

Qu'aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Thomas Jean-Charles MARTIEN, né le 14 août 1986, à Tourcoing (59), de nationalité française, demeurant 57 rue Elie Lacroix à 40400 Tartas, ayant pour avocat Maître Elisabeth de Brisis, avocat associé de la Société Civile Professionnelle Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO, avocat au barreau de Dax y demeurant Résidence Praesidium 5 rue Ste Ursule BP 145, 40100 Dax Cedex,

Il sera procédé le jeudi 9 mars 2023 à 10 h 30 en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Dax, au Palais de Justice de ladite ville, Rue des Fusillés, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants EN DEUX LOTS DE VENTE :

Désignation : Sur la Commune de Louer (40380), dans un ensemble immobilier situé 171 Chemin de Lubat, sur une parcelle cadastrée Section B n° 354 :

Lot de vente n° 1 : un appartement de type T3 comprenant salon-séjour avec cuisine ouverte, cellier, salle d'eau, wc, deux chambres que deux emplacements de parking (Lots de copropriété n° 1 - 20 et 21) ; Bien actuellement loué.

Lot de vente n° 2 : un appartement de type T3 comprenant salon-séjour avec cuisine ouverte, cellier, salle d'eau, wc, deux chambres que deux emplacements de parking (Lots de copropriété n° 5 - 24 et 25) ; Bien actuellement loué.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dax initialement par Maître Pierre-Olivier DILHAC, membre de la SELARL ASTREA, et dont il peut être pris connaissance audit greffe, au Cabinet de l'avocat poursuivant, et sur le site https://avoventes.fr/cabinet/cabinet-de-brisis-del-alamo-mont-de-marsan, les enchères seront portées par ministère d'avocat exerçant près ledit Tribunal sur les mises à prix suivantes :

Lot de vente n° 1 : QUARANTE MILLE EUROS.....40.000 €

Lot de vente n° 2 : QUARANTE MILLE EUROS..... 40.000 €

Frais Emoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à Dax le 24 janvier 2023
Elisabeth de BRISIS, avocat associé de la Société Civile Professionnelle Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO

L23AL00417

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

AVIS D'APPEL PUBLIC Á CANDIDATURES

Organisme :

MAIRIE DE TALLER
71 rue de la Croix St Marc 40260 Taller Tél : 05 58 89 41 05
Courriel : mairie.taller@wanadoo.fr

Objet du marché : Aménagement du lotissement « Labourdit «

Type de procédure : Procédure adaptée

Maîtrise d'œuvre : SARL DUNE 6 rue du 22 août 1944 40990 St Paul les Dax Tél : 05 58 91 63 22 - Courriel : saintpaul@dune40.com

Désignation des lots :

Lot 01 : Voirie - Assainissement des Eaux Pluviales - Adduction d'Eau Potable

Lot 02 : Espaces verts

Critères jugement des offres : Prix 60 % - Valeur technique 40 %

Délai global d'exécution : 3 mois à compter du 06 mars 2023

Le dossier de consultation est à retirer et à déposer sur : https://marchespublics.landespublic.org/

Date de limite de réception des offres : Lundi 20 février 2023 à 12 h par voie électronique

Date d'envoi à la publication : 20 janvier 2023

L23AL00319

COMMUNE D'EYRES-MONCUBE 40500

Enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural

Il est rappelé que par arrêté n°2023/001 du 13 janvier 2023, le maire d'Eyres-Moncube a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural suivant :

- Chemin de la Fontaine

A cet effet, Monsieur GOMEZ Patrick, retraité de l'Armée de l'Air, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie d'Eyres-Moncube (40500) **du lundi 20 février 2023 au vendredi 10 mars 2023 inclus**.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront à disposition du public à la mairie d'Eyres-Moncube, pendant les heures d'ouverture soit : Le lundi et mardi de 13 h 30 à 18 h 00 - Le jeudi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 30

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le vendredi 10 mars 2023 de 10 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie, être envoyées par écrit à l'adresse de la Mairie d'Eyres-Moncube, ou envoyées par mail : mairie.eyres@wanadoo.fr au Commissaire Enquêteur, elles porteront la mention « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur « avant le 10/03/2023 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, Bernard LABADIE

L23AL00179

POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

ASA DE DFCI DE BISCARROSSE

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Acheteur : ASA de DFCI de BISCARROSSE

Représentée par M. CHRISTOPHE BELLIARD, Président

Objet du Marché : Biscarrosse «Pistes de la cabane de l'Abeilley, des Pariots, de la Rive, n° 357 et n° 401»

Mise aux normes de 5910 ml de pistes forestières DFCI

Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 01

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 28/07/2023

Date limite de réception des offres : le 10/02/2023 à 12 h 00.

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site https://marchespublics.landespublic.org et https://www.dfci-aquitaine.fr/appels-doffres, Rubriques « Appels d'offres « ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur https://marchespublics.landespublic.org

Date d'envoi à la publication : 19/01/2023

La signature électronique n'est pas demandée.

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L23AL00301

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

MAIRIE DE MIMBASTE
76 rue de la Poste 40350 Mimbaste
05 58 97 87 20 - secretariat@mimbaste.fr

Type de marché : Travaux

Procédure de passation : Marché à Procédure adaptée (MAPA)

Description : Marché de travaux en vue de la réhabilitation énergétique de la mairie, de la garderie et du groupe scolaire.

Délai d'exécution : 6 mois - démarrage prévisionnel : 13 mars 2023

Forme : Prestation divisée en lots :

Lot n° 01 : Isolation thermique par l'extérieur

Lot n° 02 : Menuiseries extérieures et occultations

Lot n° 03 : Ventilation

Lot n° 04 : Chauffage

Lot n° 05 : GTC

Lot n° 06 : Eclairage

Lot n° 07 : Photovoltaïque

Les travaux sont décomposés en lots séparés traités par marchés séparés distincts. Une entreprise pourra répondre à plusieurs lots.

Autres conditions : Les entreprises devront prendre connaissance des lieux pour se rendre compte des difficultés particulières à ce chantier, appréhender l'importance des travaux et le délai nécessaire à leur réalisation : visite obligatoire le 13 février à 9 h et 11 h.

Le groupe scolaire sera en site occupé pendant la durée des travaux : les entreprises devront prendre les mesures nécessaires afin de minimiser les nuisances pendant les travaux.

Modalités d'obtention du dossier : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : https://marchespublics.landespublic.org

Renseignements techniques et administratifs complémentaires : Demande écrite via https://marchespublics.landespublic.org

Conditions d'envoi et de remise des offres : Date limite de réception : 27 février 2023 à 12 h

Dépôt des offres : https://marchespublics.landespublic.org

Critères d'attribution : Prix 50 % - Valeur Technique 50 %

Date d'envoi à la publication : 27 janvier 2023

L23AL00416

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aliénation du chemin communal de Goudon

Il est rappelé que par l'arrêté municipal n° 2023_01 en date du 13/01/2023, le Maire de Benquet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'aliénation du chemin communal de Goudon.

A cet effet, Monsieur Yves POISSON, retraité de l'Armée de l'Air, Inspecteur aéronautique civile en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Benquet du **13/02/2023 au 27/02/2023.**

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront à disposition du public à la mairie de Benquet aux jours et heures habituels d'ouverture soit : Le lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h - Le mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h - Le samedi de 9 h à 12 h.

Ce dossier sera consultable sur le site de la commune de Benquet, www.communedebenquet.com

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le 18/02/2023.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie ou par courrier à l'adresse de la mairie de Benquet, ou envoyées par mail : mairie@communedebenquet.com au Commissaire Enquêteur, elles porteront la mention «à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur» avant le **27/02/2023**.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, Pierre MALLET

L23AL00371

ASA DE DFCI DE SABRES

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Acheteur : ASA de DFCI de SABRES

Représentée par Mme FRANCOISE LABORDE, Présidente

Objet du marché : SABRES - «Ponts piste n° 12 Maoucazaou, Route de Carrot, Ruisseau de Pépaïns, dépôt de bois piste n° 42 de Piaulet et piste n° 31 de Capboeuf»

Réfection de 3 ouvrages de franchissement, aménagement d'un dépôt de bois et remise en état de 3540 ml de piste forestière DFCI

Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 03

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 28/07/2023

Date limite de réception des offres : le 10/02/2023 à 12 h 00

Critères de choix décroissants : Prix (60%), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40%).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site https://marchespublics.landespublic.org et http://www.feudeforet.org, Rubriques «Appels d'offres» ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 1 7h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur https://marchespublics.landespublic.org

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : 19/01/2023

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L23AL00302

MARCHÉ DE TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE LE VIGNAU
117 avenue de Chalampé
40270 Le Vignau
Tél : 05 58 52 20 58
Email : contact@mairie-le-vignau.fr

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur Patrick DAUGA, Maire

Objet du marché : Création d'une Maison d'Assistants Maternels

Lieu d'exécution : 37 route du Castagnet

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Désignations des lots : **Prestations divisées en lots :** oui

Lot 01 : Voiries et Réseaux Divers

Lot 02 : Démolitions - Gros-Œuvre

Lot 03 : Charpente bois - Couverture - Zinguerie

Lot 04 : Menuiseries aluminium

Lot 05 : Plâtrerie - Isolation

Lot 06 : Menuiseries bois

Lot 07 : Plomberie - Sanitaire

Lot 08 : Electricité

Lot 09 : Carrelages - Faïences

Lot 10 : Peintures - Revêtements de sols

Lot 11 : Faux-plafonds et panneaux acoustiques

Lot 12 : Chauffage - Ventilation - Climatisation

Durée du marché : 10 mois

Critères de choix des offres : Valeur technique (60 %) - Prix des prestations (40 %)

Date limite de réception des candidatures et offres : lundi 13 février 2023 à 15 h 00.

Remise des offres : La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : : https://marchespublics.landespublic.org

Délai de validité des offres : 180 jours

Renseignements complémentaires : Le Dossier de Consultation des Entreprises et le Règlement de Consultation sont téléchargeables sur le site : https://marchespublics.landespublic.org.

Renseignements d'ordre technique et administratif : EURL DUGARRY Architectes, ZAC de Peyres, 195 rue de Classun 40800 Aire-sur-l'Adour - contact@dugarry.fr

Toutes demandes de renseignements techniques et/ou administratifs se feront via la plateforme : https://marchespublics.landespublic.org.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 24/01/2023

L23AL00373

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/01/2023 il a été constitué une SAS dénommée :

Pony LPg

Siège social : 25 rue du Centre 40270 Saint-Maurice-sur-Adour.

Capital : 5.000 €

Objet Social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location, bail à construction ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et éventuellement leur cession, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers, corporels et/ou incorporels et éventuellement leur cession, l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de titres de participations dans toute sociétés, cotées ou non cotées, créées ou à créer, l'acquisition et la vente de toutes valeurs mobilières, toutes opérations se rattachant à la gestion de portefeuille, et l'exercice de tous droits en découlant

Président : UNLIMITED LPG Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 € située 25 rue du Centre 40270 Saint-Maurice-sur-Adour immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 917 454 712.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Clauses d'agrément : Toutes cessions d'actions, y compris entre associés, doivent pour devenir définitives être agréées à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL00129

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 25 Janvier 2023 Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société Civile Immobilière

Nom de la société :

Le Domaine De Laurolie

Siège Social : 292 Route du Cap de Lanne 40330 Gaujacq.

Au capital de : 2.000 €

Durée : 99 ans.

Objet : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers de la maison d'habitation sis 292 route du cap De Lanne 40330 GAUJACQ cadastré section ZR0089 d'une contenance de 00 ha 29 a 23 ca.

Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant : CAUDRELIER Olivier demeurant au 08 square Albert Samain 59250 Halluin.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis, le Gérant

L23AL00255

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
Tél. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com

TEC.GE.FI

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **DTC ENGINEERING**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2.000 euros
Siège social : 7 D/E rue d'Ossau 40180 Narrosse
Objet : L'entretien et la réparation de véhicules, la reprogrammation moteur, le diagnostic électronique, l'installation d'équipements automobiles de «performance», le nettoyage de véhicules, la mesure de puissance véhicule ; L'achat et la revente de véhicules.
Durée : 99 années
Gérance : Monsieur Yoan SANTOS demeurant 79 chemin de Bertranot 40170 Saint-Julien-en-Born.
Immatriculation : au RCS de Dax.
Pour avis,

L23AL00260

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 31 décembre 2022 constitution de la SAS :

Dénomination : **FORET DE HIGAS**

Capital social : 173.500 Euros

Siège social : 316 chemin de Higas 40290 Estibeaux.

Objet : Exploitation de terrains agricoles écologiques, naturels, biologiques et dans le respect de l'environnement.

Président : M. LANG Yoann 316 chemin de Higas 40290 Estibeaux.

Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

L23AL00261

CERFRANCE ADOUR OCEAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : **REALYSSIMO**
Siège social : 660 Route du Lac 40160 Parentis-en-Born
Objet : L'acquisition et la gestion à titre civil de tous biens et droits immobiliers,
La location, l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ne modifiant pas le caractère civil de la société,
Durée : 99 années
Capital en numéraire : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Loïc, Cyril FASAN demeurant à 39 impasse du Débucher 40160 Parentis-en-Born.
Monsieur Guillem, Marc, Roland MOUSSARD demeurant à 660 Route du Lac 40160 Parentis-en-Born.
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et aux ascendants et descendants du cédant.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes quelles que soient leur qualité qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan.
Pour avis,

L23AL00287

FIDUCIAL SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

MY LASERSKIN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1850 Avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 18/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MY LASERSKIN

Siège social : 1850 Avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse

Objet social : Activité de détatouage.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Maïlys ALLANT, demeurant 1850 avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse.

Madame Séverine PYRKOWSKI, demeurant 2095 Route Simon Dumartin 40160 Ychoux

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis, la Gérance

L23AL00315

JEY & LENKEL
71 boulevard Malesherbes
75008 Paris 8e Arrondissement

Par acte SSP du 06/12/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MENUISERIE MALIN**

Objet social : Vente et pose de menuiserie

Siège social : 9 cité des Tilleuls 40200 Mimizan.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. LIN Christophe, demeurant 9 cité des Tilleuls 40200 Mimizan

Directeur Général : M. MALET Michaël, demeurant 76 avenue du Courant 40200 Mimizan

Admission aux assemblées et droits de votes : En cas de pluralité d'associés, chaque action donne droit à une voix en assemblée d'associés de la Société

Clause d'agrément : Toute cession de titres à un tiers à la Société (y compris les transmissions de titres intervenant à raison de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession à titre gratuit ou onéreux soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant) est soumise à l'agrément des associés.

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL00323

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/01/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **VERBÉLA**

Objet social : L'exploitation directe ou indirecte de terrains de camping caravaning, bungalows, villages de vacances et restauration, débit de boissons, épicerie, souvenirs, toutes prestations para-hôtelières accessoires à la location de bungalows et mobile-homes

Siège social : 50 route de Montfort, 40100 Dax

Capital : 100 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Co-gérance : Mme VERSAVEL Laetitia, demeurant 50 route de Montfort, 40100 Dax et M. VERSAVEL Benjamin, demeurant 50 route de Montfort, 40100 DAX

Pour avis, la Gérance

L23AL00324

TEC.GE.FI

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 20/12/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SO Architectures
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 3 000 euros
SIEGE : 12 rue de Bourdos 40280 BENQUET
OBJET : L'exercice de la profession d'architecte, en particulier la fonction de maître d'uvre et toutes mission se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENT : Madame Sophie JOUVIN, demeurant 12 rue de Bourdos 40280 BENQUET,
IMMATRICULATION : au RCS de MONT DE MARSAN.
Pour avis,

L23AL00325

MALO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Avenue de Bordeaux
ZAC de Peyres 40800 Aire-sur-l'Adour

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aire-sur-l'Adour du 19 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MALO

Siège : Avenue de Bordeaux, ZAC de Peyres 40800 Aire-sur-l'Adour

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Aurélie BOUCAUT, demeurant 734 route du Bazet 40120 Sarbazan.

Directeur général : Monsieur Yohann BOUCAUT, demeurant 734 route du Bazet 40120 Sarbazan.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L23AL00326

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/01/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LB3V**

Objet social : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers, mais également l'administration et l'exploitation par bail, location dimmeubles et de tous biens immobiliers que la société se propose dacquérir. Et plus généralement, toutes opérations se rapportant à l'objet ci-dessus, et n'affectant pas le caractère civil de la société.

Siège social : 50 route de Montfort 40100 Dax.

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Co-gérance : M. VERSAVEL Benjamin, demeurant 50 route de Montfort 40100 Dax et Mme VERSAVEL Laetitia, demeurant 50 route de Montfort 40100 Dax.

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par les associés. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Pour avis, la Gérance

L23AL00327

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 janvier 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

ELEC TURSAN MULTISERVICES

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège social : 112 route du Tursan 40320 Bats

Objet : électricité générale

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Gérant : M. Nicolas DEFRANCQ, 112 route du Tursan 40320 Bats

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis le gérant

L23AL00332

LES ANNONCES LANDAISES
POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 17/01/2023 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **OUIWATT**

Siège Social : 351 allées des Bécassines 40600 Biscarrosse

Au capital de : 1.000 €

Durée : 99 ans

Objet : L'achat, la vente et l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi que tout matériel s'y référent pour leurs utilisations, leurs mise en oeuvre, leurs exploitations et leurs branchements.

Président : M Frédéric COURTEILLE demeurant 351 allées des Bécassines 40600 Biscarrosse.

Directeur Général : M. Franck DUPUY demeurant 100 bis chemin de Pistole 40160 Parentis-en-Born

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Président

L23AL00339

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au RCS de Dax, dénommée

SARL FROMAGERIE DE SOORTS

Au capital de 5.000 Euros constitué par des apports en numéraire

ayant pour objet la vente et affinage de fromage vente de tous produits alimentaires et de vins.

dont le Siège est 79 route de Seignosse 40150 Soorts-Hossegor.

Le gérant est M. Monsieur ROBERT Baptiste demeurant à 4 Rue des Galips 40510 Seignosse.

Pour avis

L23AL00362

AC
ADOUR CONSULTING
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEILS - GESTION
AUDIT - GRH - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Est constituée le 20/12/2022 pour 99 ans, l'EURL « CHARLY FORMATION «, au capital de 5000€, siège social à MONT DE MARSAN (40000) 37 rue Augustin LESBAZEILLES, constituée par apports en numéraire dont l'objet est :
- La formation à la conduite des véhicules à moteur (auto-école) et de la sécurité routière,
- La préparation aux épreuves théoriques et pratiques des examens de conduite des véhicules à moteur,
- Toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à l'activité
Gérance : Monsieur Charles-André VIVIER, demeurant à MONT DE MARSAN (40000) 2 rue Saint Vincent de Paul.
RCS MONT DE MARSAN

L23AL00387

ERECApluriel
Meilleurs ensemble !
Société d'Expertise Comptable
SALLES - PARENTIS
www.erecapluriel.fr

ar acte sous signature privée en date à Parentis-en-Born du 24 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ROUGE ET BLANC

Siège social : 71 Place du Général de Gaulle 40160 Parentis-en-Born.

Objet social : vente de vins et bières, à consommer sur place et à emporter, et plus généralement vente de toutes boissons, alcoolisées ou non ; petite restauration sur place et à emporter ; vente de tous articles et de tous produits d'alimentation générale (épicerie fine, conserves, produits régionaux).

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 5.000 euros

Gérance : Monsieur Sylvain DARDERES, demeurant 16 Place de la Forêt 40160 Parentis-en-Born, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL00403

J.L.C.
JURI-LAWYERS CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biscarrosse du 24/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

COMBRET HUGO

Siège social : 107 Place Georges Duffau 40600 Biscarrosse

Objet social : La restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 2 000 euros

Gérance : M. COMBRET Hugo, demeurant 363 Boulevard des sables 40600 Biscarrosse, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

L23AL00418

TPB
SASU au capital de 1.000 € siège social : 762 Route du Vimport 40180 Rivière-Saas-et-Gourby

Par acte SSP du 15/12/2022, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **TPB** Objet social : Travaux de terrassement courant et travaux préparatoires, locations d'engins de chantier avec chauffeurs, petites maçonneries et réseaux divers. Siège social : 762 Route du Vimport 40180 RIVIERE SAAS ET GOURBY. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX. Au capital de : 1 000 €. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tous les actionnaires pourront prendre part l'assemblée, quel que soit le nombre de leurs actions ; ils pourront soit assister à l'assemblée, soit se faire représenter, soit voter par correspondance. Clause restreignant la libre cession des actions : Les cessions uniquement entre associés sont libres. Président : Mme BRIQUEZ Kelly demeurant 761 Route du Vimport 40180 RIVIERE SAAS ET GOURBY.
22AL04031

MODIFICATIONS

LES COCHONS DE LEON

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 775 Route de Payros
40320 Puyol-Cazalet
534 043 153 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a nommé :

Monsieur Etienne DESSEREZ, demeurant 775 route de Payros 40320 Puyol-Cazalet, en qualité de gérant non associé, Monsieur Claude DESSEREZ, associé unique, cessant d'exercer les fonctions de gérant.

L23AL00146

In Extenso
SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

LP SERVICES INFORMATIQUES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : 136 Rue de l'Arepit
40990 Saint-Paul-lès-Dax
892 485 749 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 23 janvier 2023, l'associé unique a décidé :

- De transférer le siège social du 136 rue de l'Arepit 40990 Saint-Paul-lès-Dax au 6 chemin de Caphore 40465 Pontonx-sur-l'Adour avec effet rétroactif au 01 décembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23AL00259

Groupe Morlans
expertise comptable - audit - conseil

U.S.PIZZA

U.S.PIZZA SARLU, au capital de 1.000 €, Siège social : 593 Avenue Jean Guillaumet 40160 Parentis-en-Born, 912 816 345 RCS Mont-de-Marsan.

Aux termes de la décision de l'associé unique du 12/12/2022, il résulte que :

- La dénomination sociale a été modifiée et devient **EURL MATSUKI** à compter du même jour.

- L'objet social a été modifié pour l'activité d'exploitation d'un restaurant japonais, à consommer sur place, à emporter et à livrer, et l'activité de traiteur et créations culinaire.

- Le siège social a été transféré au 210, Avenue de la Plage à Biscarrosse Plage (40600) à compter du même jour.

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Le Gérant

L23AL00273

24H/24H
PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

AJILINK
RÉSEAU D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

SELARL AJILINK VIGREUX
Maître Sébastien VIGREUX
Administrateur Judiciaire Associé
30, Cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX
vigreux.bdx@ajilink.fr
https://www.ajilink.fr/

Sébastien VIGREUX
Aministrateur Judiciaire

Vous informe que le Tribunal de Commerce de Dax, par Ordonnance du Président, en date du 13/12/2022, a désigné la SELARL AJILINK VIGREUX, représentée par Maître Sébastien VIGREUX, Administrateur Provisoire de la **SARL ASTUGUES**, au capital social de 7.000 euros, dont le siège social est 11 rue des Oliviers 40230 Saubion, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 812 411 882, en remplacement de Monsieur Philippe ASTUGUES.

Pour avis

L23AL00282

SCI ATIKA

Au capital de 200.000€
RCS Bordeaux 485 336 309

MODIFICATION DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE des associés du 30/07/2022 a décidé de transférer le siège social de la SCI ATIKA à compter du même jour :

De 9 Allée Berndotte à Cenac 33360 à 618 Route d'uza 40170 Saint-Julien-en-Born.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis la gérance : Jean-Michel VEYNE 614 route Duza à Saint-Julien-en-Born 40170 et Rhakila HAMADI-VEYNE 614 route Duza à Saint-Julien-en-Born 40170.

L23AL00318

FIDAL
AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

ECO TRANSFORMATION

SAS au capital de 176.000 euros
Siège social : Route de Peyrehorade
40300 Saint-Lon-les-Mines
420 578 643 RCS Dax

Par décision du 30/06/2022, l'associé unique décide de :

- De ne pas renouveler le mandat du Cabinet KPMG AUDIT SUD OUEST, commissaire aux comptes titulaire, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

- Ne pas renouveler le mandat du cabinet KPMG AUDIT SUD EST, commissaire aux comptes suppléant, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

L23AL00321

LES ANNONCES LANDAISES
SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com

SCI KERLOC'H

SCI au capital de 1.524,50 €
16 Allée de la Forêt
40140 Soustons
RCS Dax 412 161 572

Par décision de l'AGE du 07/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société à Soorts-Hossegor (40150) 457 Avenue Brémontier.

Objet social : acquisition, gestion, exploitation pat location ou autrement de tous les immeubles bâtis ou non dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 années.

Par suite du décès de M. François-Marie KERLOC'H survenu le 06/01/2023, celui-ci n'exerce plus la qualité de gérant de la SCI KERLOC'H.

Mme Danielle KERLOC'H demeurant à Soorts-Hossegor (40150) 457 Avenue Brémontier

RCS : Dax

Pour Insertion, Me DARMAILLACQ

L23AL00338

FIDAL
AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

ENTREPRISE LAURENT BAPTISTAN

SAS au capital de 920.000 euros
siège social : 1420 à 1626 Rue de la Ferme
40000 Mont-de-Marsan
RCS de Mont-de-Marsan 896 450 194

Par décision du 28/10/2022, l'Associé unique décide de :

- Nommer le Cabinet EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST sis à Toulouse (31076) cedex 3, 2 rue des Feuillants, commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet POUSSOU et ASSOCIÉS, pour une durée de six exercices jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2028.

- Ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Michel DEYTS, commissaire aux comptes suppléant, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

L23AL00341

SARL VACHER ET FRERES

Capital social : 5.000 euros
Siège social : 153 chemin de la Forge
40500 Sarraziet
RCS Mont-de-Marsan N° 810 775 650

Par AGE du 11 janvier 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social à Audignon (40500) 679 avenue des Pyrénées, à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Le dépôt visé par la Loi sera effectué au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance

L23AL00353

SARL FATTAH & FILS

SARL au Capital de : 3.000 €
Siège Social : 9 Avenue des Pêcheurs
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan N° 451 539 605

AVIS DE MODIFICATION

Par décision extraordinaire en date du 3 I/12/2022, il a été décidé de nommer Mme Nadia LAAZZOUZI demeurant 9 avenue des Pêcheurs 40000 Mont-de-Marsan en qualité de Gérante en remplacement de M. SARGHINI Fattah, à compter du 3I/12/2022.

Pour avis, le Gérant

L23AL00354

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

METALLERIE DESTIVELLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 13 Rue de l'Arroun
ZA Laubian 40510 Seignosse
892 303 884 RCS Dax

Par délibérations du 23/01/2023, les associés ont décidé, à compter du 1er février 2023 :

- De transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées :

Forme

Ancienne mention : Société par Actions Simplifiée,

Nouvelle mention : Société à Responsabilité Limitée

Administration

Ancienne mention : - Président : Monsieur deSTIVELLE Nicolas, demeurant 67 rue des Cerisiers à Josse (40230)

Nouvelle mention : - Gérants : Monsieur DESTIVELLE Nicolas, demeurant 67 rue des Cerisiers à Josse (40230) et Monsieur DESTIVELLE Lucas, né à Pontoise (95300) le 18/08/2001, demeurant 19 bis avenue de Casteroun à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230).

Les mentions antérieures propres aux sociétés par actions sont purement et simplement supprimées.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

RCS Dax

Pour avis,

L23AL00359

CI BERJE

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 138 Avenue Guillaumet
40160 Parentis-en-Born
502 852 114 RCS Mont-de-Marsan

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20 Décembre 2021, enregistré au SIE de Mont-de-Marsan le 16 Décembre 2022, Monsieur Jérôme QUELIN demeurant 32 Rue Pierre et Marie-Curie 40160 Parentis-en-Born a cédé à Madame Marie-Colombe DENYS demeurant 3 Avenue Kleber, 2 E Appartement, A24, 64200 Biarritz, 20 parts sociales de la SCI BERJE.

L23AL00363

SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

GROUPE AIRIAL
Société par actions simplifiée
au capital de 259 200 euros
Siège social : Lieu Dit Guichot
40110 ARJUZANX
522 106 715 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022 :
- l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 30, route de Cantegrit Est 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE à compter du 30 septembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- il résulte que le mandat de la société FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de nouveau Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS

L23AL00376

CRISTAL AUTO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 €uros
3110 avenue de Saint-Sever
40 280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan N° 812 235 505

Suite au décès du gérant et associé unique intervenu en date du 26/12/2022 il a été désigné aux termes d'un PV en date du 18/01/2023 une nouvelle gérante Mme Nathalie Carine MARTINEZ Veuve de M. Yann GLEMAREC demeurant au siège et ce à compter rétroactivement de la date du décès.

Pour avis, la Gérance

L23AL00404

SAS L'AS D LYS

SAS au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 7 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan
834 218 901 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE MODIFICATION

Par décision extraordinaire en date du 20/12/2022, il a été pris acte de la démission du directeur M. SARGHINI Fattah à compter du 20/12/2022.

Pour avis, le Président

L23AL00405

SELARL Grégory BELLOCQ
Avocat
26 rue Jean Burguet
33000 Bordeaux
T : 05 56 33 11 11
gb@bellocqavocats.com

SWELL

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Hameau Bosquet aux Écureuils, 3 route de Soorts, Résidence les Arbousiers - Appt 3
40130 Capbreton
RCS de Dax n°910 201 185

L'AGE du 17/01/2023 a décidé le transfert du siège social au Mille Sabords, Quai de la Pêcherie, (chez Restaurant Bonamour), 40130 Capbreton à compter du 17/01/2023.

Pour avis, la Gérance

L23AL00414

ESPACE.C

Société Civile Immobilière
Au capital de 55.000 €
Siège social : 4 Rue des Sandres
40140 Soustons
497 534 073 RCS Dax

Par décisions unanimes des associés du 20/12/2022, il a été décidé :

- Suite au décès du gérant Monsieur Maurice SUBILE de ne pas pourvoir à son remplacement,

- Suite à la démission de Mme Sylvie SUBILE de ses fonctions de gérante de nommer en remplacement Mme Carole SUBILE demeurant Chemin de Cam de Lelanne (40180) Narrosse à compter du 20/12/2022 et pour une durée illimitée.

RCS Dax

Pour avis

L23AL00415

AC
ADOUR CONSULTING
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEILS - GESTION
AUDIT - GRH - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Selon décisions du 01/01/2023, il résulte le transfert du siège social de la SASU ETS PEDROSA, capital 7500€, siège social : VILLENEUVE DE MARSAN (40190) 80 impasse Bel Air, 823 961 347 RCS MONT DE MARSAN, de VILLENEUVE DE MARSAN (40190) 80 impasse Bel Air, à VILLENEUVE DE MARSAN (40190) 840 route de Bordeaux, à compter du 01/01/2023. Article 4 des statuts modifié.

L23AL00420

SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

AIRIAL ELAGAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 30 Route de Cantegrit Est,
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE
378 780 597 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 31 MARS 2022 il résulte que le mandat de la société FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de nouveau Commissaire aux Comptes. POUR AVIS

L23AL00422

SCI LACIMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 64.500 €
Siège social : 4, Rue des Sandres
40140 Soustons
344 828 009 RCS Dax

Par décisions unanimes des associés du 20/12/2022, il a été décidé, suite au décès du gérant Monsieur Maurice SUBILE de ne pas pourvoir à son remplacement. RCS Dax.

Pour avis

L23AL00431

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SCI PROSPER

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 829,40 euros
Siège social : Avenue Nationale
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
350 133 328 RCS Dax

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2022 :

Monsieur Pierre ICHAS demeurant 202 allée du Gave 40300 Sorde-l'Abbaye et Monsieur Yannick HAUQUIN demeurant 387 route du Moulin 40380 Cassen, ont été nommés en qualité de gérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Philippe DULUCQ et Monsieur René DUMUR et ce à compter du 11 juin 2022.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

L23AL00433

DISSOLUTIONS

TATAH

Société par Actions Simplifiée
Société en liquidation
Capital social : 3.000 euros
Siège social : 63 rue des Peupliers
40600 Biscarrosse
898 885 629 RCS Mont-de-Marsan

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2022.

Madame Thalia MAGNIER demeurant 63 rue des Peupliers 40600 Biscarrosse a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du domicile du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL00032

FIMECO WALTER FRANCE
membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

1 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
24750 BOULAZAC
Tél : 05 53 04 43 83

ARDAPIERRE

SCI au capital de 3.048,98 €
Siège social : 130 boulevard des Caps
40600 Biscarrosse
RCS de Mont-de-Marsan n° 403 118 359

L'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 13/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. COUDER Daniel, Michel demeurant 130 boulevard des Caps 40600 Biscarrosse et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance

L23AL00130

DISSOLUTION

Le 27.12.2022, les associés de la **SARL RESTOLAND** au capital de 7.623 €, ayant son siège : 29 boulevard de Candau 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS Mont-deMarsann° 392 644 266 ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. M. Christian LAMBOLEZ, exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L23AL00355

DISSOLUTION

Aux termes de l'AGE du 31.12.2022 la **SCI DELZON DUCOS AFTRAL** au capital de 300 euros ayant son siège au 49 allée du Refuge 40090 Saint-Avit, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan N° 900 141 037, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation amiable, et a nommé Philippe MAGGIONI liquidateur demeurant à Gradignan (33170) 15 Chemin du Granet avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

L23AL00366

O2PROD

SARL Unipersonnelle
Au capital de 7.000 €
Dont le siège est situé 100 Route de Sort
40180 Narrosse
RCS Dax 519.290.787

L'AGE de l'associé unique du 31/12/2022, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. JOB David demeurant 100 Route de Sort 40180 Narrosse. Le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents doivent être notifiés à été fixé à 100 Route de Sort 40180 Narrosse.

Pour avis

L23AL00400

CLÔTURES

SARL GAFFES ERIC
Société à responsabilité limitée
Société en cours de liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1716 Route d'Ugne
40230 SAUBRIGUES
798 835 344 R.C.S. DAX

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Suivant décision en date du 20.01.2023, l'associé unique et liquidateur M. GAFFES Eric demeurant 1716 Route d'Ugne 40230 SAUBRIGUES a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DAX.
Mention sera faite au RCS de DAX.
Pour avis

L23AL00292

In Extenso
AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

FONCIERE DES HALLES

SCI au capital de 2.000 €, en liquidation
Siège de la liquidation :
5 chemin Saint-François 40500 St-Sever
792 828 378 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés en date du 20 janvier 2023 ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 10 décembre 2022.

Les comptes seront déposés au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL00336

ACQS EXPERTISE CONSEIL
125 Avenue Saint-Vincent-de-Paul
40100 Dax
Tél. 05 58 74 98 01

DALAS

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 267 Route de Beau Soleil
40380 Cassen
Siège de liquidation : 267 Route de Beau Soleil 40380 Cassen
RCS Dax 530 691 526

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gérard SUZAN, demeurant 267 Route de Beau Soleil 40380 Cassen, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L23AL00365

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Selon PV de l'AGO du 31.12.2022, les associés de la **SCI DELZON DUCOS AFTRAL** en liquidation au capital social de 300 € ayant son siège social : 49 allée du Refuge 40090 Saint-Avit immatriculée au RCS Mont-de-Marsan N° 900 141 037, ont, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, Philippe MAGGIONI, approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur

L23AL00367

SOGEXA
217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

Dénomination : SARL LABURTHE
Forme : Société par actions simplifiée - société en liquidation
Capital social : 37 807,36 euros
Siège social : 4 RUE D'OLTINGUE, 40240 CREON D'ARMAGNAC
394 020 515 RCS MONT-DE-MARSAN

LIQUIDATION

La société sera radiée du greffe de MONT-DE-MARSAN en date du 15/12/2022.
Le liquidateur

L23AL00378

MALISAMAR

SAS au Capital de 2.000 Euros
8 Avenue de la Côte d'argent
40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan 830 374 807

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 15 décembre 2022, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat à Monsieur Pascal BOULANGER, liquidateur et constate la liquidation au 15 décembre 2022.

Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L23AL00391

O2PROD

SARL Unipersonnelle
Au capital de 7.000 €
100 Route de Sort 40180 Narrosse
RCS DAX 519.290.787

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2022, l'associé-unique de la SARL Unipersonnelle, en liquidation, sus nommée, ont approuvé les comptes du liquidateur et ont procédé au partage des biens composant l'actif de la société dissoute après liquidation. Ont donné quitus au liquidateur et ont donc prononcé la clôture des comptes au 31/12/2022. L'adresse du Liquidateur M. JOB David est 100 Route de Sort 40180 Narrosse. Les comptes de la liquidation seront déposés au RCS de Dax.

Pour avis,

L23AL00401

FONDS DE COMMERCE

AVOCATS ASSOCIÉS ACBC
www.acbc-avocats.com
BAYONNE – PAU – TOULOUSE - 05.59.59.47.47

Suivant acte sous seing privé en date à Bayonne du 10/01/2023, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 17/01/2023, dossier 2023 00004813, référence 4004P012023 A 00112,

La société **LERAC DIFFUSION**, SARL au capital de 20.000 euros, dont le siège social est ZAC Atlantisud, rue du Seignanx, 40230 Saint-Geours-de-Maremne, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 480 598 259, représentée par son gérant M. José Luis ORTEGA,

A cédé à la société **RAFAËL ORTEGA INVEST (R.O.I)**, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est ZAC Atlantisud, rue du Seignanx 40230 Saint-Geours-de-Maremne, immatriculée au RCS de DAX sous le n°922 323 332, représentée par son gérant M. Rafaël ORTEGA,

Un fonds de commerce de commercialisation, distribution, négoce, importation de meubles et d'éléments, d'équipement et décoratifs, de salles de bains et de cuisines, de sanitaire, de tous matériaux de construction et de décoration, toutes prestations liées à ce négoce, notamment en qualité d'agent commercial et de distributeur, sis et exploité Zac Atlantisud, Rue du Seignanx 40230 Saint-Geours-de-Maremne, et pour lequel il est inscrit au RCS Dax sous le n° 480 598 259 et à l'INSEE sous le n° SIRET 480 598 259 00020, moyennant le prix de 80.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 10/01/2023.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du siège social pour la validité et, pour toutes correspondances, à l'Etude de Commissaire de Justice METRAL LABERENE Avenue d'Aspremont, Résidence Figaro E2, BP 27, 40230 St-Vincent-de-Tyrosse.

Pour avis

L23AL00316

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

24H/24H
PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

Suivant acte reçu par Maître Olivier DARMAILLACQ, le dix janvier deux mille vingt-trois enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 20 janvier 2023 Dossier 2023 6085 référence 2023 N 114

Monsieur Patrick Jacques **DUPOUY** demeurant à Soorts-Hossegor (Landes) 128 Avenue du Touring club de France, Résidence l'Airial.

Madame Isabelle Noëlle **LAPLACE** demeurant à Bénesse-Maremne (Landes) 457 allée des Pountrots.

Ont cédé à :

La Société dénommée **STREET FOOD**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100,00 € ayant son siège social à Seignosse (Landes) 45 avenue du Penon identifiée sous le numéro SIREN 812 102 234 RCS Dax.

Un fonds de commerce de restauration vente de sandwichs, boissons à emporter licence 1 connu sous le nom de KM5 et aujourd'hui sous l'enseigne LA LOUVINE situé et exploité à Hossegor 40150, 48 Avenue Pasteur.

Prix : cent dix mille euros (110.000,00 €) s'appliquant savoir :

- Aux éléments incorporels pour cent neuf mille cinq cents euros (109.500,00 €)

- aux éléments corporels pour cinq cents euros (500,00 €)

Prise de possession à compter du 1er janvier 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître DARMAILLACQ, notaire à Soustons, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Il est ici précisé qu'un acte de Location-Gérance avait été signé entre les parties en date du 9 Juillet 2021 pour une durée de 24 mois allant du 01/07/2022 et prenant fin au 30/06/2023. Cette location-gérance a donc pris fin suite à la cession de fonds.

Pour insertion, Me DARMAILLLACQ

L23AL00364

REGIMES MATRIMONIAUX

PERSPECTIVES NOTAIRES

SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître ALAIN LABORDE, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 20 janvier 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Bernard Lucien BERLIER, retraité, et Madame Jacqueline Adrienne TALAGRAND, retraitée, demeurant ensemble à MAYLIS (40250) 4 lotissement de Peguiraout . Monsieur est né à NIMES (30000) le 9 janvier 1950. Madame est née à SAINT-GILLES (30800) le 16 novembre 1950. Mariés à la mairie de SAINT-GILLES (30800) le 20 octobre 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL00389

AUTRES ANNONCES

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

Par testament olographe du 7 décembre 2014, Monsieur **HONE Michael Boyd**, en son vivant retraité, demeurant à Seignosse (40510) 4 avenue Chambrelent, célibataire,

Décédé le 24 mai 2022 à Capbreton (40130) a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de l'étude de Maître CHABANNES, 27 rue de Mathiou à Soorts -Hossegor (40150).

Maître Claire NICOLAS-CHABANNES, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du TGI de DAX, le 5 janvier 2023.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître CHABANNES, 27 rue de Mathiou à Soorts-Hossegor (40150), notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis

Maître NICOLAS-CHABANNES Claire

L23AL00392

ADDITIFS RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF

Dans l'avis publié le 7 janvier 2023 n°4044 dans le Journal « LES ANNONCES LANDAISES » concernant la vente d'un fonds de commerce par la **SARL STD** au profit de la **SAS LES 4 ELLES**

Au lieu de lire : Moyennant le prix de 29.000 € élément corporel et élément incorporel

Il y a lieu de lire : Moyennant le prix de 29.900 € élément corporel et élément incorporel

Pour Avis, le Notaire

L23AL00395

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 janvier 2023)

SARL AQUITAINE TRAITEUR, Route du Houga 725 Chemin de Hardera, 40090 Mazerolles, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 511 016 545. Services des traiteurs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_301

SARL JEROME MINJOT, 32 Avenue de la Pyramide, 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 853 188 555. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue DU 49ème 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_302

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 20 janvier 2023)

SARL ROUABLE, 1597 Avenue Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 902 559 822. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue DU 49ème 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_303

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 janvier 2023)

SAS LATASTE, 15 Place Joseph Pancaut 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 901 145 979. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

2023_4002_305

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 20 janvier 2023)

SARL SAINT VENALY, Lieu-Dit Cap de Pin, 40210 Solférino, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 429 499 379. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_304

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 25 janvier 2023)

SARL WAXED, 202 Avenue des Menuisiers 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 820 597 292. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_342

SARL BAR RESTAURANT DU VIEUX PORT, Camping du Vieux Port 40660 Messanges, RCS Greffe de Dax 394 978 480. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_343

SAS LCB (LCB), 14 Rue des Carmes 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 880 517 388. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désIgnant lIquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_344

SARL DEFI AUTO, 258 Avenue du Marensin 40465 Pontonx-sur-l'Adour, RCS Greffe de Dax 814 680 757. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_345

SARL E.D.P. (EDP), 1096 Route d'Audon, 40400 Tartas, RCS Greffe de Dax 532 811 320. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_346

SARL MT2L, 6 Route de Dax 40230 Saint-Geours-de-Maremne, RCS Greffe de Dax 538 978 701. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_347

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lilles, Nantes...
Ne cherchez plus un correspondant,
LES ANNONCES **LANDAISES**
se chargent de tout
· un **gain** de temps,
· un seul **interlocuteur**,
· un meilleur **service**,
· une **fiabilité** de notre correspondant,
· aucun surcoût.

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 25 janvier 2023)

SARL UGARTE, 425 Route de Pomarez 40250 Mugron, RCS Greffe de Dax 804 769 800. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_341

SARL RENOV'LL, 25 Impasse du Ruisseau 40990 Mées, RCS Greffe de Dax 848 036 745. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_348

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 19 janvier 2023)

SAS ABOXIA, 491 Avenue Joseph Lacoste 40990 Herm, RCS Greffe de Dax 443 683 404. Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_321

LAFITTE Florian Justin Léon, 16 Rue de la Tannerie 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 483 375 671. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_322

SARL SOCIETE NOUVELLE WOOD HOME, Z.A.du Tuquet 40150 Angresse, RCS Greffe de Dax 808 382 212. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_323

SARL AVANTAGES SERVICES, 172 Avenue Georges Clemenceau 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 518 616 842. Aide à domicile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_324

SARL LASPEGOUR, 905 Rue de Pion 40465 Pontonx-sur-l'Adour, RCS Greffe de Dax 482 383 940. Fabrication de plats préparés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_325

SASU DANG VO, 17 Rue du Hapchot 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 834 617 029. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_326

SAS DOMONEO, 1497 Avenue de l'Océan 40990 Mées, RCS Greffe de Dax 847 504 701. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_327

SARL SWINK, 1777 Avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 810 078 345. Ennoblissement textile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_328

SAS PJCR, 100 Rue du Général de Gaulle 40660 Moliets-et-Maâ, RCS Greffe de Dax 827 975 244. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_329

SARL CHACO DIAG IMMO, 293 Route de Meyrau 40290 Habas, RCS Greffe de Dax 822 371 324. Analyses, essais et inspections techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_330

DANEDE Fabienne, Route de Villenave 40370 Rion-des-Landes, RCS Greffe de Dax 414 604 017. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4001_331

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

SAS LAFONTAINE 64 (SAS), Espace du Golf 2 Allée des Champs 64200 Bassussarry. Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. RCS de Bayonne 602 720 328. RCS Dax. RCS Pau. RCS Tarbes. RCS Mont-de-Marsan. Jugement du tribunal de commerce de Bayonne en date du 23/01/2023 : Jugement arrêtant le plan de cession partielle.

L23AL00368

SAS LAFONTAINE 64 (SAS) Espace du Golf, 2 Allée des Champs 64200 Bassussarry. Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. RCS de Bayonne 602 720 328 - 60 B 32. RCS Dax. RCS Pau. RCS Tarbes. RCS Mont-de-Marsan. Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 23/01/2023 : Prononcé de la liquidation judiciaire au cours du redressement judiciaire sans activité - L631-15-II et L641-1-III, Mandataire liquidateur : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Maître Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème 64100 Bayonne.

L23AL00369

LAFONTAINE LANDES (SAS) Espace du Golf 2 Allée des Champs 64200 Bassussarry. Activité : Commerce de détail d'équipements automobiles. RCS de Bayonne 879 105 005 - 2019 B 1321, RCS Dax.

Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 23/01/2023 : Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité - L641-1. Date de cessation des paiements : 12/01/2023. Mandataire liquidateur : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Maître Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème 64100 Bayonne. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

L23AL00419

LAFONTAINE MARSAN SAS 2316 avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan. Activité : Commerce de détail d'équipements automobiles. RCS de Mont-de-Marsan 388 266 371. Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 23/01/2023 : Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité - L641-1. Date de cessation des paiements : 12/01/2023. Mandataire liquidateur : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Maître Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème 64100 Bayonne. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

L23AL00421

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES SAMEDIS

1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion
chez tous les acteurs économiques de la région

1 Tarif
très attractif

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

POUR RECEVOIR LE SERVICE REGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

TENDANCES **BOURSE**

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 050,48	8,4%	8,9%	3,9%	7 083,39	6 594,57	France
SBF 120	5 405,58	8,2%	8,7%	2,8%	5 430,29	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 153,02	8,8%	9,5%	2,4%	4 174,34	3 856,09	Europe
S&P 500	4 013,39	4,4%	4,5%	-9,0%	4 019,81	3 808,10	USA
NASDAQ 100	11 859,07	8,0%	8,4%	-18,3%	11 872,54	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 757,36	3,8%	4,1%	6,3%	7 860,07	7 451,74	Royaume-Uni
DAX 30	15 093,11	8,3%	8,4%	0,5%	15 187,07	14 069,26	Allemagne
SMI	11 406,29	5,6%	6,3%	-4,0%	11 435,99	10 729,40	Suisse
NIKKEI	27 299,19	4,1%	4,6%	-1,0%	27 299,19	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 264,81	7,2%	5,7%	-7,4%	3 264,81	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,86	23,1%	2,4%	N/A	13,86	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-33,5%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	4,30	-0,9%	-5,3%	97,2%	4,58	4,30	0,7%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	N/A	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,37	24,8%	20,4%	-10,1%	1,38	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,50	10,6%	6,8%	-17,8%	62,50	54,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	458,00	-3,0%	-3,4%	-1,7%	474,00	458,00	7,2%
EAUX DE ROYAN	83,00	3,8%	0,6%	-11,7%	83,00	78,00	7,8%
EUROPLASMA	0,34	-68,0%	-52,0%	-100,0%	0,76	0,34	-
FERMENTALG	1,51	-3,7%	-0,9%	-44,7%	1,66	1,50	-
GASCOGNE	4,41	0,2%	-1,3%	32,0%	4,48	4,35	-
GPE BERKEM	5,81	23,6%	20,0%	-40,7%	5,81	4,95	1,0%
GPE PAROT (AUTO)	1,97	-12,4%	-7,9%	-21,2%	2,14	1,92	-
HYDROGENE DE FRANCE	21,85	1,9%	4,5%	-24,1%	21,85	19,74	-
HUNYVERS	13,75	18,5%	16,0%	N/A	14,10	11,90	-
I.CERAM	10,70	0,9%	4,9%	-39,9%	11,85	9,60	-
I2S	6,25	0,0%	2,5%	30,2%	6,25	5,85	2,2%
IMMERSION	4,30	22,9%	68,0%	-21,8%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,19	11,8%	13,0%	-32,5%	0,19	0,17	-
KLARSEN DATA	1,66	2,7%	7,8%	-20,2%	1,77	1,55	-
LECTRA	39,30	13,4%	11,6%	7,5%	40,70	34,45	0,9%
LEGRAND	82,34	8,9%	10,1%	-7,7%	82,50	75,22	2,0%
MULTIMICROCLOUD	0,44	2,3%	10,0%	-38,0%	0,44	0,40	-
O SORBET D'AMOUR	1,98	63,6%	63,6%	-1,0%	1,99	1,21	-
OENEO	14,40	2,1%	2,9%	4,3%	14,50	13,90	2,1%
POUJOULAT	32,00	25,0%	15,1%	132,7%	32,60	27,80	0,7%
SERMA TECH.	428,00	3,9%	-0,5%	46,6%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	3,60	15,6%	9,1%	-45,0%	3,90	3,40	-
VALBIOTIS	4,41	26,0%	22,5%	-33,1%	4,44	3,59	-

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

CANFRANC UN PALACE EN ALTITUDE

L'hôtel 5 étoiles Royal Hideaway Gare de Canfranc vient d'ouvrir ses portes dans l'ancienne gare emblématique située au-dessus de Huesca, en Aragon.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Le groupe espagnol Barceló Hotel débute une nouvelle étape de son histoire avec l'ouverture, le 24 janvier dernier, d'un hôtel 5 étoiles géré sous la marque Royal Hideaway Luxury Hotels & Resorts, au sein de la gare historique de Canfranc. L'imposante station ferroviaire pyrénéenne, au bout du tunnel du Somport, voit ainsi son destin transformé. Le groupe hôtelier gèrera ce qui aspire, selon lui, à devenir « l'hôtel de référence des Pyrénées aragonaises, tant au niveau national qu'international, et qui sera un pôle d'attraction important pour le tourisme de luxe dans la région ». 150 employés seront par ailleurs à pied d'œuvre pour le faire vivre.

QUATRE SUITES DE LUXE

Le patrimoine de ce bâtiment emblématique vieux de 90 ans, propriété du gouvernement d'Aragon, a été préservé par la direction qui a pris le parti de garder l'âme du lieu avec l'aide de l'architecte Michele Corbani et du designer industriel Andrea Spada. Aux premier et deuxième étages, 104 chambres ont été aménagées, dont quatre suites de luxe. Le rez-de-chaussée accueille l'espace bien-être avec piscine chauffée, la bibliothèque et le restaurant principal de l'hôtel, avec deux wagons qui seront réaménagés dans le style classique du XXe siècle. Le hall historique de la gare abrite la réception de l'hôtel.

DE LA HAUTE CUISINE ARAGONAISE

Côté restauration, Barceló Hotel Group a conclu un accord avec le duo formé par Eduardo Salanova et Ana Acín afin de diriger l'offre gastronomique de l'hôtel. Respectivement chef et directeur de salle, ces deux experts de la haute cuisine aragonaise dirigent actuellement La Venta del Sotón, une institution de la gastronomie de Huesca fondée en 1967, et Espacio N, un restaurant qui a reçu en 2021 une étoile au guide Michelin. De toute évidence, le groupe hôtelier a mis toutes les chances de son côté pour séduire une clientèle à la recherche d'une expérience hors du commun.